



le trait d'union



N°10 Octobre 2014

Sommaire

<i>Editorial</i>	1
<i>Présentation de la nouvelle équipe municipale</i>	2
<i>Projets et réalisations</i>	4
<i>Vie sociale et culturelle</i>	10
<i>Une page d'histoire</i>	16
<i>Environnement - PNR</i>	19
<i>Patrimoine</i>	24
<i>Rencontres</i>	26
<i>Sports</i>	28
<i>La page Jeunes</i>	31
<i>Extrait de comptes rendus de séances du Conseil Municipal</i>	32



Horaires d'ouverture au public du centre administratif (Mairie et Agence Postale Communale)

Le matin :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30 à 12h00

mercredi : 9h00 à 12h00 pour la mairie uniquement, Agence Postale Communale fermée le mercredi

L'après midi :

Lundi : 15h00 à 18h45

Mardi, jeudi et vendredi :

15h00 à 17h15

Fermé le mercredi après-midi

Coordonnées Mairie

Tél : 01 64.98.00 01

Fax : 01 64 98 48 91

Email : mairie@soisysurecole.fr

www.soisysurecole.fr

Agence postale communale

Tél : 01 64 98 07 33

Bibliothèque municipale :

Horaires d'ouverture : Le mercredi et le samedi : de 9h30 à 12h30, fermée pendant les vacances de Noël et fermée pendant les vacances d'été de mi-juillet à mi-août.

L'heure des bébés : tous les 1^{ers} jeudis du mois à 10h30 (hors vacances scolaires)

Club de l'amitié :

Au foyer rural, 3, rue du Bois Net

Tous les jeudis de 14H à 17H30

Horaires des permanences municipales

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de Mairie et en précisant le sujet.

Numéros d'Urgence

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Gendarmerie de Milly la Forêt :

17 ou 01 64 98 80 27

SOS médecins : 08 26 88 91 91

Centre Hospitalier Régional

de Corbeil : 01 69 13 60 00

Médecin : 01 64 98 04 04

Pharmacie : 01 64 98 07 34

Enfance maltraitée : 119

Accueil des sans abris : 115

Gaz : GDF (sécurité dépannage)

0810 433 091

Electricité : SICAE (sécurité)

01 69 90 65 43

Taxi de Soisy : 06 81 26 60 26

Vol de cartes bancaires :

0892 699 292

Vol de chèquiers : 0892 683 208

BRUITS :

L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc... est interdit sur tout le territoire de la commune :

- Du lundi au vendredi **avant 8h et après 19h**
- Le samedi **avant 9h, de 12h à 14h et après 19h.**
- **Le dimanche et les jours fériés**

Heures d'ouverture de la déchetterie de Milly-la-Forêt :

tél. : 01 64 98 94 66

Du lundi au samedi :

9h-12h et 13h-18h

Dimanche et jours fériés : **9h -12h**

Attention horaires d'hiver :

du 15 octobre au 31 mars, **fermeture à 17h.**

Heures d'ouverture de la déchetterie de Ballancourt :

lieu-dit : la Vallée

91610 Ballancourt-sur-Essonne

Horaires d'ouverture :

L'été : (du 01/04 au 30/09)

Du lundi au vendredi :

9h-12h et 13h-18h,

Le samedi : **9h-18h**

sans interruption

Dimanche et jours fériés : **9h-12h**

L'hiver : (du 01/10 au 31/03)

Du lundi au vendredi :

9h-12h et 13h-17h,

Le samedi : **9h-17h**

sans interruption

Dimanche et jours fériés : **9h-12h**

Fermeture les 25 décembre,

1^{er} janvier et 1^{er} mai.

SIROM : (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) :

tél. : 01 64 99 31 81

Un seul jour de ramassage pour les containers jaunes et marrons avec 2 passages le même jour, **le jeudi matin.**

ATTENTION

Le brûlage des végétaux est à ce jour interdit sur toute la France (circulaire du 18 novembre 2011)

ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

17 rue de la Ferté-Alais

91840 Soisy-sur-Ecole

tél : 01 64 98 06 25

fax : 01 64 98 56 14

ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

1,rue de l'église - 91840 Soisy-sur-Ecole

tél : 01 70 06 03 10

fax : 09 70 62 89 24

asamd@wanadoo.fr

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne :

2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry

du lundi au vendredi de 9h30 à 16h

tél : 0 810 25 91 10 - www.caf.fr

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne :

une seule adresse maintenant pour les envois, les renseignements, les formulaires : CPAM 91040 Evry Cedex

tél : 3646 - www.ameli.fr

CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :

Information sur plate-forme de 8h à 17 h du lundi au vendredi

tél : 3960 (0,12 €/mn)

ou à partir d'un mobile 09 71 10 39 60

www.lassuranceretraite.fr

POLE EMPLOI

Rappel : Depuis le 1 janvier 2009, l'ASSEDIC et l'ANPE sont regroupés en une seule administration.

Un seul numéro d'appel : **3949**

www.pole-emploi.fr

AGENCE POUR LES ECONOMIES D'ENERGIE EN ESSONNE

Maison de l'Economie et de l'Emploi

76 rue St Jacques 91150 Etampes

tél : 01 69 92 04 17

fax : 01 69 92 03 57

ARS (Agence Nationale de Santé d'Ile de France)

ARS : Boulevard de France – Tour Malte – 91035 EVRY Cedex

tél : 01 69 36 71 71

www.ars.iledefrance.santé.fr

Soisy-sur-Ecole ... vers de nouveaux horizons



Chères soiséennes, chers soiséens,

Nous sommes très heureux de vous faire partager ce nouveau numéro du trait d'union, le premier édité par votre nouvelle équipe municipale.

Vous y trouverez une présentation complète de l'équipe et de ses attributions. Des personnes soudées dans le partage des tâches, lesquelles trébuchent parfois, mais qui, en tous les cas, feront toujours de leur mieux pour représenter vos intérêts. Nous avons fait tous ensemble notre premier bilan, lors du séminaire de rentrée qui a eu lieu le 13 septembre dernier. Il a ainsi repris les actions engagées ou poursuivies depuis les élections municipales de mars 2014 et a recensé les projets.

Les gros dossiers en cours, notamment le Plan Local d'Urbanisme, la voirie, la nouvelle maison des associations de soins et d'aide à domicile, les évolutions de notre médiathèque et de notre garderie...font partie des sujets abordés dans ce journal.

Retour également sur les bons moments passés ensemble, les fêtes au village, des écoles et des sports. Nous avons même eu du cinéma cet été tous les samedis soir du mois d'août!

Quelques nouveautés dans les rubriques, avec la page jeune. Il y en aura d'autres, car nous veillerons sans relâche à améliorer ce journal. Votre avis nous intéresse : ce journal est le vôtre !

Beaucoup d'ardeur donc, de collaboration étroite entre les commissions municipales, d'échanges aussi, avec de nombreux acteurs qui ont participé avec enthousiasme aux manifestations organisées à Soisy.

Je tiens également à remercier nos douze collaborateurs de la commune, dont la disponibilité et l'investissement ont été remarquables pendant cette période de transition.

Nous nous devons d'être à la hauteur de vos attentes et de notre programme. La tâche est immense, nous l'assumerons de notre mieux, malgré la conjoncture, et toujours dans le sens de l'intérêt général.

En vous souhaitant bonne lecture, soyez assurés de mon dévouement,

Bien à vous,

*Philippe Berthon
Maire - Vice-Président CC2V*

Présentation de la nouvelle équipe municipale

2

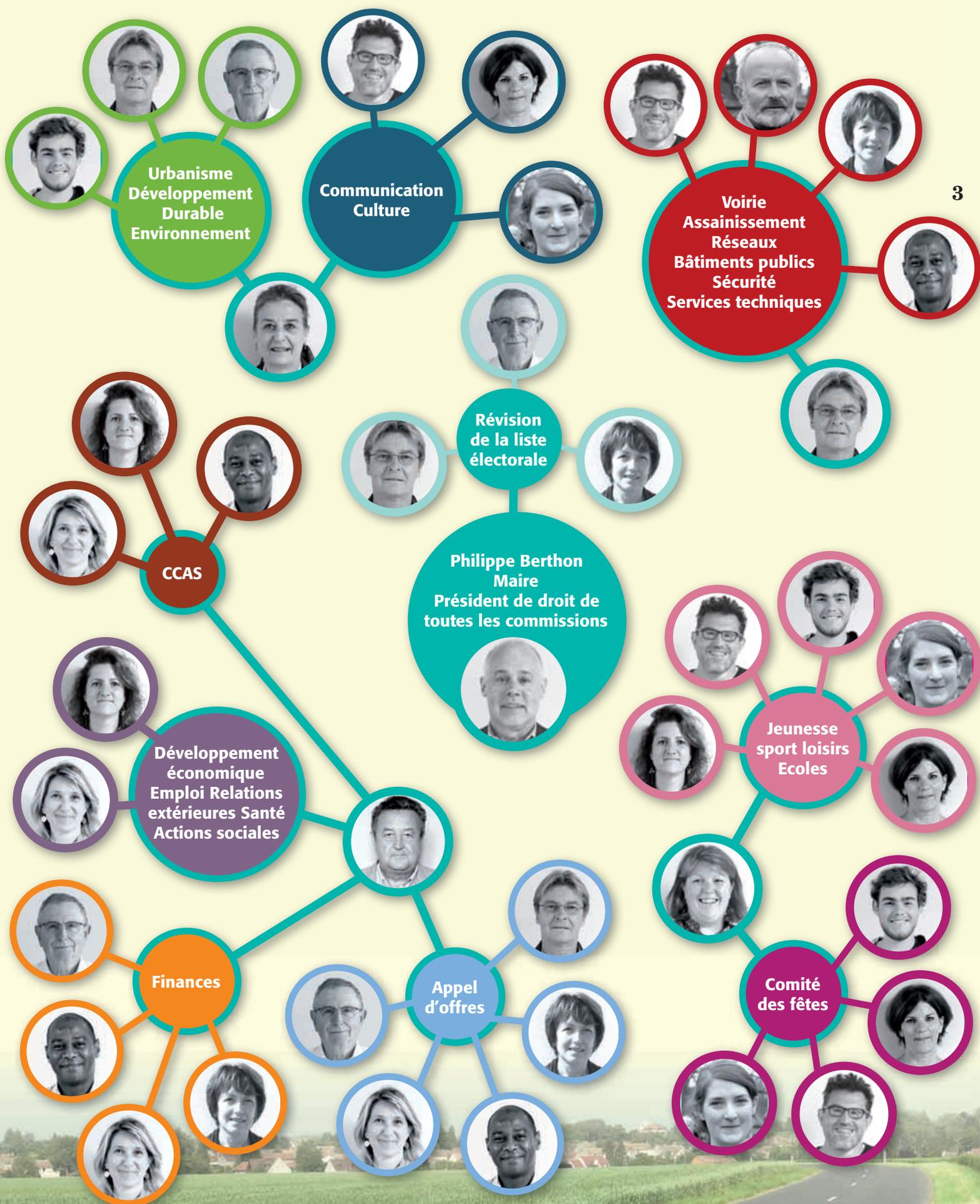
*Vous avez élu le 23 mars 2014
la liste « Ensemble à Soisy ».
Sur 965 inscrits, 521 Soiséens
se sont déplacés aux urnes,
436 ont porté leur suffrage sur
la liste conduite par
Philippe Berthon.*

*Vous trouverez ci-contre, la
liste de l'équipe, dans l'ordre
électoral au 1^{er} octobre 2014,
ainsi que l'appartenance
de chacun aux différents
syndicats intercommunaux.
En suivant, vous trouverez,
les différentes commissions
municipales dont les élus sont,
soit président, soit
vice-présidents, soit membres.*

*Muriel Changenet
Sylvie Chappot
sept. 2014*

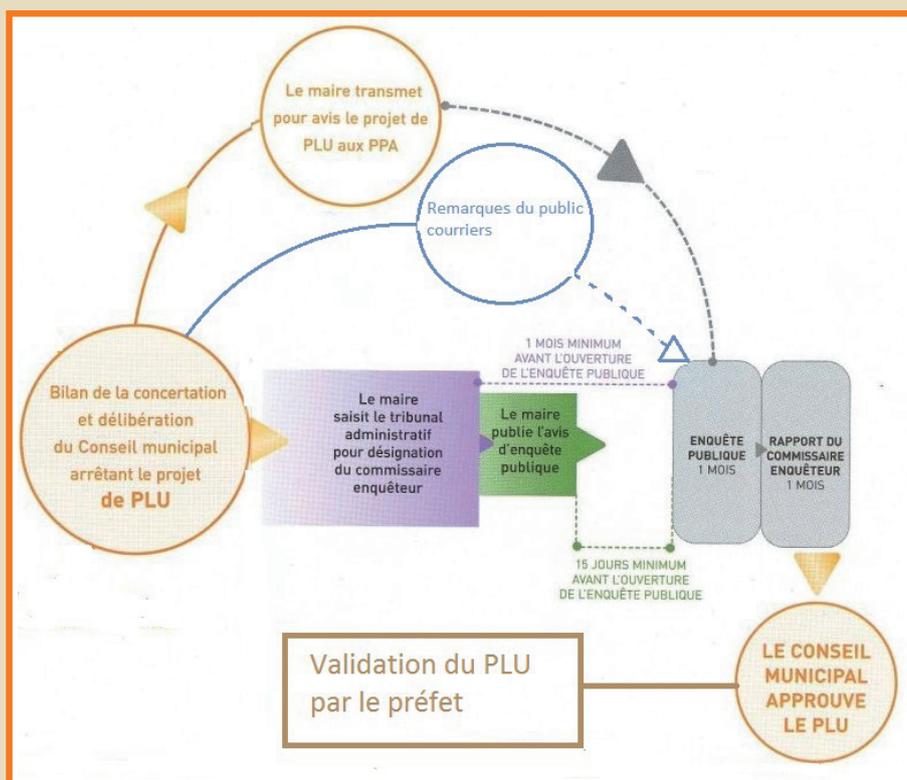
	M. Philippe BERTHON Maire Délégué communautaire	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière École (SIARE) Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) Syndicat Assainissement et Eaux Vallée de l'École (SAEVE) Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNR)
	Mme Sylvie CHAPPOT adjointe Déléguée communautaire	PNR
	M. Bernard MARMIER adjoint	SIARE SIARCE PNR
	Mme Mélanie VANDAELE adjointe	SAEVE Syndicat de Musique des Deux Vallées Comité de Jumelage du canton de Milly-la-Forêt
	M. Bernard SCHMITT adjoint	Office du tourisme du Canton de Milly-la-Forêt
	Mme Joëlle BOURCE Conseillère municipale	SIARE SIARCE SAEVE
	M. Claude ALARD Conseiller municipal	SAEVE
	Mme Morgane BRIERRE Conseillère municipale	SIROM SIREDOM PNR Syndicat de Musique des Deux Vallées
	M. Alain BEGUEC Conseiller municipal	Syndicat Intercommunal du Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly-la-Forêt (SIROM) Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM)
	Mme Muriel CHANGENET Conseillère municipale	SIROM Syndicat Intercommunal Électricité du Gâtinais d'Île-de-France (SIEGIF) – SICAE Comité de Jumelage du canton de Milly-la-Forêt
	M. Jean-Paul BELAIR Conseiller municipal	SIARCE SIEGIF
	Mme Céline PEDUZZI Conseillère municipale	Syndicat de Musique des Deux Vallées Comité de Jumelage du canton de Milly-la-Forêt
	M. Frédéric PETITJEAN Conseiller municipal	Office du tourisme du Canton de Milly-la-Forêt SIEGIF
	Mme Hélène RENIER Conseillère municipale	SIROM Syndicat de Musique des Deux Vallées Comité de Jumelage du canton de Milly-la-Forêt
	M. Jordan GIBIER Conseiller municipal	SIARE SIEGIF

LES COMMISSIONS



LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) UN OUTIL D'URBANISME MODERNE POUR UN PROJET PARTAGÉ.

La dernière ligne droite



Le projet de PLU a été arrêté le 20 janvier 2014. Il est à la disposition du public en mairie depuis cette date et a été soumis en parallèle aux avis de tous nos partenaires publics.

Tous ces avis, ainsi que les remarques et courriers des habi-

tants seront joints au dossier d'enquête publique.

La commune a saisi le tribunal administratif de Versailles afin que celui-ci nomme un commissaire enquêteur et un suppléant.

L'enquête publique devrait s'ouvrir vers fin novembre 2014. Un arrêté

d'ouverture d'enquête sera affiché dans les panneaux municipaux et diffusé par voie de presse selon les délais réglementaires.

Cette enquête durera un mois jour pour jour et le dossier complet d'enquête publique sera mis à la disposition de tous les habitants.

A la fin de celle-ci, le commissaire enquêteur aura alors un mois pour rendre son rapport.

Ayant connaissance de l'avis du commissaire enquêteur, des avis de l'état, des remarques et demandes du public, la commune amendera le document d'arrêt, en tenant compte de toutes les obligations légales qui s'imposent à elle et en fonction de l'intérêt général.

Ce dossier amendé constituera « le dossier d'approbation du PLU ». Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, puis il sera envoyé à Monsieur le Préfet de l'Essonne, pour validation.

Les nouvelles dispositions de la loi ALUR (24 mars 2014)

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), entre autres dispositions, a renforcé la protection des zones boisées et agricoles.

La loi ALUR a introduit de nouvelles règles dans l'élaboration des PLU et certaines, avec effet immédiat. C'est le cas pour la création de secteurs à extensions limitées. Le projet de PLU arrêté, prévoyait ce type de secteurs dans les zones boisées et sur des zones agricoles.

Désormais, ces secteurs sont dénommés Secteurs de Taille et de Capacités d'Accueil Limitées (STECAL), et leur création doit être soumise à l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) avant l'ouverture de l'enquête publique.

Nous avons donc soumis ces secteurs à l'avis de cette commission ; nous avons dû limiter leur nombre et les restreindre aux zones agricoles. En effet, cet avis tient notamment compte de leur caractère qui doit rester exceptionnel et doit être justifié, et de leur taille. Cet avis sera joint également au dossier d'enquête publique.

Il est à noter que la procédure supplémentaire qu'ont entraînée ces nouvelles exigences, a décalé l'ouverture de l'enquête publique.

Instructions des documents d'urbanisme

A partir de juillet 2015, les services de l'Etat n'instruiront plus les demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10.000 habitants.

Aux communes donc de trouver des solutions pour instruire ces demandes, si elles n'ont pas le personnel qualifié pour le faire. Ces autorisations nécessitent effectivement des compétences urbanistiques et juridiques car elles engagent les communes qui les signent.

C'est aux communes que reviendra le coût de ces instructions.

L'une des options envisagées, est de mutualiser ce service ; une réflexion est engagée, à cet effet, au sein de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Le Parc Naturel Régional a proposé une étude aux communes du PNR intéressées, en vue de la création d'un service instructeur.

Il pourrait être créé, si le nombre de communes intéressées est suffisant pour permettre de supporter les coûts correspondants, qui devront être répartis équitablement entre ces communes.

Le PNR aurait ainsi la compétence d'instruire nos dossiers ; il apporterait en outre un éclairage « territoire » à cette instruction. En revanche, il ne se substituerait pas aux communes pour prendre les décisions finales.

Sylvie Chappot, oct. 2014
pour la commission urbanisme

Projets & Réalisations

Social

6 La garderie sous un nouveau jour



Cet été, la garderie a rajeuni de quelques années !

Les peintures de la cuisine et de la garderie ont été refaites à neuf.

Nous en avons profité pour isoler les murs. La salle de restaurant changera de couleurs aux vacances de la Toussaint.

Ensuite, les lieux ont été sécurisés et habillés bénévolement par Muriel Changenet et Delphine Vaillant. Du mobilier ludique, acheté à prix modique dans des enseignes spécialisées, ainsi que des tissus fournis gracieusement, sont venus égayer les lieux.

Maintenant, les enfants peuvent s'improviser « grand chef cuisto » dans le coin cuisine, aventurier et princesse d'un temps dans le coin lecture. Les dessinateurs en herbe investissent le grand tableau Véléda accroché à la cheminée. Qui sait, un futur artiste dans ces murs ?

Petits et grands disposent d'un mobilier approprié : des tables et des chaises adaptées à leurs âges respectifs.

Marie Carmen, accompagnée de Laure et de Nathalie, sont ravies de ce relooking. Elles prennent soin de nos enfants dans des conditions sereines.

Mélanie Vandaele, sept. 2014



Les associations

Deux acteurs essentiels du bien vieillir dans nos communes, les associations d'aide et de soins à domicile resteront à Soisy-sur-École.

Notre village a la chance d'héberger deux structures de l'économie sociale, médico-sociale et solidaire. Implantées à Soisy-sur-École, L'ASAD et l'ASAMD, qui sont respectivement depuis 30 et 40 ans au service des habitants du Canton de Milly la Forêt.

L'ASAD (Association de Soins à Domicile du Canton de Milly-la-Forêt) est domiciliée au 17, rue de la Ferté-Alais. Financée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), elle a été créée en 1983, puis restructurée en 2004. Elle regroupe 11 salariés dont 2 infirmières et 8 aides soignantes, qui interviennent sur Soisy, mais aussi sur Boigneville, Buno-Bonneveaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonnes, Dannemois, Gironville-sur-Essonnes, Maisse, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-École, Oncy-sur-École, Prunay-sur-Essonnes et Nainville les Roches. Elle a pour vocation de dispenser sur prescriptions médicales, au domicile des patients, des soins infirmiers et/ou d'hygiène corporelle relevant d'auxiliaires médicaux diplômés. Le service intervient auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes et auprès d'adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteints de pathologies chroniques ou présentant une affection définie aux 3^e et 4^e alinéa de l'Art. 322-3 du code de la sécurité sociale.



Voilà la genèse d'une histoire qui n'a absolument rien coûté à la municipalité de Soisy-sur-École ni à ses administrés et qui a permis de conserver définitivement ces associations dans notre commune.

7

ASAD et ASAMD

L'ASAMD (Association d'Aide au Maintien à Domicile du Canton de Milly-la-Forêt) a ses bureaux dans le presbytère au 1 rue de l'Église. Elle a été créée en 1973. Elle regroupe 39 salariés qui interviennent sur le même territoire géographique que l'ASAD dans le cadre de prestations à domicile. L'ASAMD ayant l'agrément qualité depuis 1997, elle est autorisée à intervenir auprès des personnes âgées et/ou handicapées. Conventionnée par les principaux régimes de retraite, régimes spéciaux, certaines mutuelles, agréée par le Conseil Général dans le cadre de l'aide sociale légale, l'ASAMD peut mettre en œuvre, avec ces organismes, les différentes prise en charge, notamment : l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), l'ADRH (Aide au retour à Domicile après Hospitalisation). Elle est subventionnée par la Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V) qui participe aux frais de fonctionnement. Le service assure au domicile des personnes, ou à partir de leur domicile, des prestations d'aide pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, au coucher, à la toilette, à la préparation et à la prise des repas, entretien du logement et du linge, assistance administrative, courses, activité de loisirs et de la vie sociale et portage de repas).

La particularité de ces deux associations réside dans le fait que leurs Conseils d'Administration sont composés principalement de représentants élus de chacune des communes dans lesquelles elles exercent leurs activités.

Au côté des médecins traitants, des paramédicaux, des équipes médico-sociales, du CLIC et des CCAS, L'ASAD et l'ASAMD - qui sont complémentaires dans leurs activités - sont deux acteurs incontournables du dispositif mis en place pour préserver le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées, malades, ou handicapées.

Pour toutes ces raisons les municipalités de Soisy ont œuvré pour que nos associations restent Soiséennes :

En effet, lors des deux dernières Assemblées générales, qui se sont déroulées en mai et juin, l'accent a été mis sur la nécessité de trouver une solution rapide permettant de reloger les deux associations dans des locaux adaptés à leurs activités. La solution alternative étant en cas d'échec de les transférer dans une autre commune, plusieurs solutions avaient été envisagées par le passé, mais aucune n'avait abouti.

Nous avons donc effectué des recherches et fini, à la fin du mois de juillet, par trouver une maison qui correspondait exactement à notre cahier des charges (Maison en bon état, possibilité d'y installer des bureaux et salles de réunion, mais aussi des locaux de stockage de matériels et de fournitures, et un nombre suffisant de places de Parking.)

Plusieurs autres acheteurs potentiels étaient intéressés par ce bien. L'ASAD, qui souhaitait acheter la maison ne pouvant valablement le faire qu'après décision prise en Assemblée Générale extraordinaire, s'est trouvée en difficulté devant l'urgence à conclure la promesse de vente, condition sine qua non pour ne pas passer à côté d'une telle opportunité. C'est la raison pour laquelle, devant cette situation, le Maire a réuni le Conseil Municipal extraordinaire de Soisy le 31 juillet afin de proposer que la Municipalité se substitue à l'ASAD pour la signature de la promesse de vente et ainsi lui laisser le temps de réunir son AG extraordinaire. Ceci fut fait devant notaire le 4 août 2014.

Le 12 septembre 2014, l'Assemblée Générale extraordinaire de l'ASAD du canton de Milly-la-Forêt s'est tenue à Soisy-sur-École. Elle a salué cette prise de risque et remercié la municipalité de Soisy. Elle a également décidé à l'unanimité de se substituer à son tour à la Mairie pour acheter ce bien immobilier destiné à accueillir les sièges sociaux et services administratifs des deux associations.

*Le président Henry Boulat
Le vice-président Bernard Schmitt, sept. 2014*

Projets & Réalisations

un projet de crèche à Soisy ?

8 **Dans le cadre de notre programme, vous le savez, nous avons émis le projet de créer une crèche sur notre commune.**

Les membres de la commission des affaires sociales et du développement économique réfléchissent à la faisabilité de ce projet. Pour cela, une étude des besoins sur le bassin de vie de Soisy est en cours de réalisation, elle sera déterminante.

Plusieurs intérêts à la création d'une crèche. Tout d'abord cela donnerait un choix supplémentaire aux jeunes parents qui souhaitent faire garder leur enfant. Par ailleurs, du point de vue économique, cela permettrait de créer quelques emplois mais aussi renforcerait l'activité économique des commerçants d'ores et déjà installés dans le village.

L'analyse financière de ce projet est en cours. Le budget de fonctionnement et d'investissement est en train d'être élaboré avec soin.

Cette structure de taille modeste pourrait être installée à divers endroits

dans le village. Différents critères interviennent dans le choix du lieu, notamment il importe de penser à la possibilité de parking.

Bien entendu, le montage de ce projet ne pourrait pas se faire sans contacter les assistantes maternelles en activité dans le village afin de discuter avec elles et les associer dans la mesure du possible à l'élaboration du projet.

Les membres de la commission ont prévu de les réunir très prochainement.

Un questionnaire sur ce thème a été élaboré. Pour le moment il est disponible sur le site de la mairie en version numérique à imprimer et à remettre à la mairie. Il sera aussi accessible en version papier très prochainement dans les commerces et à la mairie. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et opinions.

*Céline Peduzzi
Hélène Rénier, sept. 2014*

FIN DES TRAVAUX, route de Corbeil et entrée nord du village.



Nous avons vu en cette fin d'été 2014, l'achèvement des travaux route de Corbeil et à l'entrée du chemin de Mennecy.

Ces travaux ont été réalisés sous le contrôle du Conseil Général, puisque nous sommes sur une départementale, pour sécuriser l'entrée du village, où comme malheureusement à toutes les entrées du village, la vitesse excessive des véhicules de toutes sortes, met en danger la sécurité des citoyens.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter la signalisation en place et la limitation de vitesse.





ROND-POINT D948/D83 Aménagement du carrefour d'entrée de ville

Suite à l'évaluation, depuis de nombreuses années, de la dangerosité de ce carrefour (1 tué et plusieurs blessés graves et légers entre 2010 et 2012 par exemple), le Conseil Général a décidé, en concertation avec les agriculteurs concernés, la création d'un rond-point sur la RD 948/RD 83.

L'UTD d'Etampes est chargée de l'avancée et du bon déroulement du chantier jusqu'à son terme.

Les travaux avancent, l'entreprise TPS s'est engagée à mener à son terme les travaux le plus rapidement possible.

Initialement, ces travaux étaient prévus pour une durée de 4 mois, à partir du 1er septembre. L'effort de l'entreprise TPS a permis de réduire la durée des travaux d'environ 1 mois. Elle s'est engagée à rétablir la circulation sur la D83 direction SOISY, dans la mesure du possible, pour le bien-être des commerces et des Soiséens.

Nous remercions chaleureusement Monsieur COLLET, directeur-général de TPS, qui est en charge de ce chantier.

Bernard Marmier, sept 2014



9



PROJET DE COVOITURAGE, ENTIÈREMENT FINANCÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général et la Municipalité de SOISY-SUR-ECOLE ont signé une Convention pour un site de covoiturage, place de la Gare.

Le Département met au service des personnes intéressées, une aire de covoiturage de 4 places, ainsi qu'un site internet de mise en relation des covoitureurs (<http://www.covoiturage.essonne.fr>).

Avec l'accord de la commune, le Département fournit et installe toute la signalétique nécessaire et le marquage au sol.

Les travaux seront effectués au 1^{er} trimestre 2015 par le Conseil Général.

Bernard Marmier, sept. 2014





La Médiathèque de

Les médiathécaires, Florence et Peggy, sont toutes deux diplômées par l'Association des Bibliothécaires de France depuis 2011. En 2008 Florence a commencé à travailler bénévolement avec Mr Albaret puis lui a succédé. Peggy les avait rejoints temporairement en 2010-2011, puis était partie travailler dans d'autres médiathèques. Elle est revenue en mars dernier, notamment en mettant en place les ateliers « bébés lecteurs ».

Une médiathèque pleine de projets :

La médiathèque de Soisy-sur-Ecole bénéficie du partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne qui l'accompagne dans ses projets de développement de la lecture publique. Cela lui permet de bénéficier de prêt de documents (DVD, BD, CD, albums, romans, romans policiers, romans en gros caractères, documentaires, pour les adultes comme pour la jeunesse) et de bénéficier de la mise en place d'animations gratuites pour la commune.

Ainsi, la médiathèque proposera des expériences scientifiques aux élèves de Madame Gérardin et de Madame Moire, avec l'intervention de l'association « À fond la science », les matinées des 6 et 7 Novembre 2014.

La médiathèque participe également au « Prix des p'tits loups du livre » organisé par la Bibliothèque Départementale d'Evry et donne l'opportunité aux jeunes lecteurs soiséens (7-10 ans), après lecture de la sélection, d'élire le meilleur album.

Ces lectures se feront d'une part avec les classes de Soisy qui souhaitent participer, et d'autre part avec les enfants qui viendront un samedi matin (dont la date reste à définir). Une rencontre avec l'auteur gagnant aura lieu à la Ferté-Alais à la suite du vote.

Par ailleurs, les animations en partenariat avec l'école vont être renouvelées comme chaque année.

La médiathèque propose l'Heure des bébés pour les enfants de 0 à 3 ans, accompagnés de leurs parents ou assistante maternelle, chaque premier jeudi du mois, à 10h30, à la médiathèque, et à partir du 02 octobre 2014.

La médiathèque du village, soutenue par la municipalité et la bibliothèque Départementale d'Evry s'inscrit dans une nouvelle dynamique pour proposer une offre variée.

La médiathèque est située place de la Mairie au sein des bâtiments de l'école du village. Elle bénéficie dorénavant d'un accès par le petit portail qui lui est dédié, permettant au public de s'y rendre sans passer par l'école. La médiathèque a ainsi gagné en indépendance.

La médiathèque est ouverte au public les mercredis et samedis de 9h30 à 12h30. Elle est ouverte toute l'année excepté du 20 décembre 2014 au 3 janvier 2015 inclus et du 15 juillet au 15 Août 2015 inclus.

Soisy-sur-Ecole



De nombreux projets sont en cours d'élaboration pour les enfants et les adultes. L'acquisition de romans policiers, de livres de la Rentrée Littéraire 2014, d'albums jeunesse, des documentaires jeunesse et adulte vont venir enrichir le fonds à partir du mois d'octobre, ainsi que le renouvellement partiel des documents prêtés par la BDE. La médiathèque nous promet d'être un lieu riche en rencontres et en découvertes.

Inscription : gratuite si vous habitez, travaillez, étudiez à Soisy-sur-Ecole. Chaque personne peut bénéficier d'une inscription à son nom (et ce dès le premier jour de vie).

Chaque inscrit peut emprunter 4 documents parmi :

- les livres
- les CD
- les revues
- les DVD

Pour une durée de 3 semaines.

Horaires :

Mercredi 9h30/12h30

Samedi 9h30/12h30

Fermeture :

20 décembre 2014 au 3 janvier 2015 inclus.

15 juillet au 15 Août 2015 inclus.

Contacts :

Courriel : bibsoisysurecole@gmail.com

Téléphone : 01 64 98 28 47

*Morgane Brierre, Florence Petitjean, Peggy Hermann
sept. 2014*

Pourquoi lire aux bébés ?

C'est en intégrant la musicalité de la langue que le tout petit va s'initier au langage oral. Le rythme des phrases, les différentes sonorités et l'intonation de la voix l'amènent à jouer avec les sons et à babiller.

On retrouve ces rythmes, sonorités dans les histoires répétitives, les comptines, jeux de doigts et berceuses.

En grandissant, les histoires et imagiers vont permettre au petit enfant de nommer son quotidien et de mieux se faire comprendre. Les mimiques de l'adulte lecteur et les images tiennent un rôle prépondérant lors de cette étape.

Une fois les bases du langage acquises, les histoires vont enrichir le vocabulaire de l'enfant et lui permettre de s'identifier aux personnages. Ainsi, l'instant d'une histoire, il peut expérimenter toute une gamme de sentiments et de situations, qui concourt à créer sa personnalité.

Les séances des bébés lecteurs sont préparées afin de répondre aux besoins de son public spécifique, et au-delà de la lecture, ces ateliers favorisent la socialisation des enfants et sont toujours de bons moments de détente et de découverte.



11

état civil

Naissances

DE SOUSA Mickael, le 21/03/2014

WESNOSKER Tom, le 24/04/2014

NAULET Joseph, le 14/05/2014

OBRÉ LEFÈVRE Siobhan, le 15/05/2014

TERRIER Alix, le 29/08/2014



Mariages

FUENTES Didier et DINTRE Karine,
le 15/02/2014

MACAIRE Charles et ASSELIN de WILLIENCOURT Camille,
le 09/05/2014

TERRIER Maxime et FAROUELLE Laure, le 24/05/2014

LOEGEL Dominique et LESPINASSE Myriam,
le 26/07/2014

BOURCE Adrien et CHANGENET Lucile, le 30/08/2014

CHARLIER Fabien et JOUVE Morgane, le 27/09/2014



Décès

Nous ont quittés,

CATHRINA Claude, le 23/01/2014

PENSE épouse BACQUIAS Suzanne, le 29/03/2014

BÉNARD Alain, le 17/04/2014

MÉTAYER Pierre, le 22/05/2014

TRAVAIL épouse BACHELOT Claude, le 03/06/2014

LYET veuve TRANCHANT Marie, le 07/06/2014

BRIAND veuve CHAUSSON Marie, le 14/06/2014

DECORNIQUET Joël, le 23/06/2014

OTAL épouse MORÈRE, Simonne, le 07/08/2014

LEROY épouse DELANGRE Odette, le 11/09/2014



Fête des écoles

Vendredi 27 juin 2014

12



**À SOISY
SUR ÉCOLE,
les festivités
de juin ont
battu leur
plein ...
Jusqu'à
la fin !!!**

En témoigne notamment la traditionnelle fête de nos écoles maternelle et élémentaire, laquelle s'est déroulée le vendredi 27 juin.

Cette fête incontournable du village a clôturé l'année scolaire en beauté...

Un programme chargé de réjouissances, orchestré par tous les acteurs de la vie de nos écoles : enseignantes, personnel communal, parents d'élèves et leurs représentants, sans oublier nos chers écoliers!!

Dès 16h30, de nombreux stands de jeux sont proposés pour le plus grand plaisir des petits et des grands, récompensés !

Une pause goûter bien méritée, une partie de cache-cache entre soleil et pluie puis, place au spectacle !

De la Savane au Brésil en passant par le Royaume-Uni, un beau voyage en musique, rythmé, coloré... Des spectateurs HEUREUX !!

Merci aux «maîtresses», à leurs talentueux «petits lutins» et félicitations les enfants !!

Un bel après-midi, clôturé par la remise des dictionnaires à nos futurs collégiens ainsi que leur diplôme de fin d'année d'études élémentaires, décerné par les enseignantes, M. le Maire et les membres de la Commission Scolaire.

C'est autour du verre de l'amitié proposé par la commune que la soirée a débutée.

D'une mémorable tombola organisée par les délégués de parents d'élèves à la non moins célèbre saucisse-frites concoctée par l'association «les Amis de Soisy» (laquelle a reversé l'intégralité de sa recette à la caisse des écoles), c'est vers une piste de danse improvisée que DJ Fiesta a poursuivi en rythme ces réjouissances, chères aux fêtes des écoles de notre village.

Un GRAND MERCI à VOUS TOUS pour cette BELLE RÉUSSITE ET ENCORE FÉLICITATIONS À NOS ENFANTS!!!!

Celine Péduzzi pour la commission scolaire, sept. 2014

Calendrier des fêtes et manifestations de la saison 2014 / 2015

- **Halloween, le 31 octobre 2014** (vendredi cette année)
Les parents d'élèves sont volontaires pour réitérer les actions des années antérieures.
- **Cérémonies du 11 Novembre 2014**
(mardi cette année)
- **Pressage de pommes, samedi 15 novembre 2014**
- **Marché de Noël, le 21 décembre 2014** qui se tiendra à la verrerie d'art cette année
- **Carnaval, le 21 mars 2015**
- **Essonne verte, Essonne propre, dimanche 12 avril 2015**
- **Cérémonies du 8 mai 2015** (vendredi)
- **Fête des voisins, le 29 mai 2015**
- **Fête du tennis, samedi 13 et dimanche 14 juin 2015**
- **Fête du foot, weekend des 19, 20 et 21 juin 2015**
- **Fête des écoles, en juin à préciser**
- **Fête du village, le samedi 27 juin 2015**
- **Forum des associations**

13



VIDE GRENIER À SOISY

**14 septembre 2014,
une belle journée de fin d'été**

Les Amis de Soisy sur École, organisateurs du vide grenier, adressent un grand merci aux 90 exposants, principaux acteurs de la réussite de cette manifestation, sans oublier de souligner le bénéfice d'un temps clément propice à la flânerie. Nous devons aussi saluer la jovialité et la bonne humeur de nos nombreux visiteurs qui ont pu découvrir tout au long de cette journée, les richesses cachées de nos greniers. Pour la seconde année consécutive, les jardiniers bénévoles de la commune ont organisé un troc plantes, pour permettre aux visiteurs d'échanger ou d'acquérir des plantes dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Henry Boulat, sept. 2014

La Fête du vill

14

Un bar avec des pompiers, une piste de danse avec des Soiséens, un DJ secondé par notre ancien maire, il n'en fallait pas plus pour réunir tout le village.

Le 21 Juin, sur des airs de madison interprétés par l'orchestre, les habitants de Soisy sont venus célébrer la musique comme il se doit, c'est à dire autour d'un verre et d'une assiette.

50 tables, 400 chaises... Une entreprise pharaonique sans un seul Egyptien ! Certes, on ne mesure pas la réussite d'une fête au nombre de saucisses ou de frites vendues, donc nous jetterons un voile pudique quant à la gourmandise aiguisée de nos villageois, mais les sourires étaient sur chaque visage, et les rires au coin de chaque table. Le village s'est réuni, laissant les soucis et les querelles de côté le temps d'une danse qui dura presque toute une nuit.

Les lumières se sont éteintes sur les derniers pas de salsa vers deux heures du matin, laissant flotter dans l'air doux du premier jour de l'été, une envie de recommencer... L'année prochaine.



Soisy fait son cinéma

9134 km séparent Soisy-sur-Ecole de Hollywood en Californie ... Le temple du cinéma est un peu loin pour qui habite l'Essonne ... Il était donc normal que le cinéma se déplace vers nous.

Tous les samedis du mois d'Août ont été bénis par les dieux de la pellicule car il n'est pas tombé une seule goutte d'eau durant les séances ! Un miracle. Un peu avant, quelquefois après, mais jamais pendant ! Les films auraient-ils une influence sur la météo, c'est à creuser...

Un requin terrifiant des plages, un rat qui fait la cuisine, Travolta qui danse, Omar qui sourit et une journée qui n'en finit jamais ont animé les week-ends de Soisy...

Un écran de 6 mètres sur 3 confectionné dans une bâche de camion... Qui a dit qu'il n'y avait plus d'idées à Soisy !

Allongés sur la pelouse ou assis sur une chaise, les plus jeunes comme les plus vieux sont venus voir... Par curiosité, puis enfin par plaisir.

L'année prochaine nous penserons au Pop-Corn !



age



On se presse à Soisy ! ¹⁵

Après le succès de la première édition « Journée Jus de Pommes » qui s'était déroulée en novembre 2013, le Parc Naturel Régional met à notre disposition, cette année encore, son atelier de pressage mobile.

Venez avec les pommes de vos vergers et avec vos bouteilles vides, nous presserons les fruits devant vous et vous repartirez avec votre production. Vous pouvez participer également au pressage. Cette prestation est gratuite, bien entendu !

Notez sur vos agendas ce rendez-vous :

**samedi 15 novembre 2014
à l'ancienne caserne des
pompiers,
rue de Bois-Net.**

Pour une meilleure organisation :
Veuillez-vous inscrire, sous réserve des places disponibles,
**entre le 30 octobre et le 14 novembre 2014, et de 18h
à 20h, au 06 15 72 11 34.**

Nous espérons que vous viendrez nombreux et que le soleil sera au rendez-vous !

Bernard Marmier, sept. 2014



HISTOIRE DE SOISY-SUR-ECOLE (suite)

Soisy de 1870 à 1914 (début)

16



De la guerre de 1870 à celle de 1914, les préoccupations des Soiséens et de leur conseil municipal restent pour beaucoup les mêmes qu'avant 1870 : routes, bâtiments communaux (écoles et mairie), ressources ordinaires insuffisantes, recours aux contributions additionnelles et aux emprunts.

Les routes : il serait fastidieux de rappeler les nombreuses délibérations consacrées à la création ou à l'entretien des routes et chemins. En voici juste un exemple : en 1896, on

vote la création du chemin de Soisy au Moulin des Noues, pour un coût de 7290 francs (voir Nota) : le Département et l'Etat apportent 2890 francs, la commune 4400, dont 1800 sous forme de matériaux dont elle dispose, et 2600 qu'elle emprunte.

Les écoles et la mairie : les deux sujets sont étroitement liés.

On a vu précédemment qu'en 1876 le conseil municipal avait voté la création d'une école séparée pour les filles, et peu après l'achat d'un terrain. Il restait à construire... En Juin

1878, le conseil approuve les plans, et le devis qui se monte à 14525 francs, que l'on prévoit de financer par un emprunt de 9000 francs et une augmentation d'impôts.

Le 7 Février 1879, le conseil municipal vote la gratuité absolue pour les élèves de la commune (il est donc en avance sur la première loi de Jules Ferry, qui instaurera cette gratuité en 1881). Un an plus tard, en Février 1880, en conséquence de cette gratuité, qui met fin aux « rétributions » payées par les familles, le conseil re-

voit le traitement de l'instituteur, qui est fixé à 1302 francs annuels, et celui de l'institutrice, fixé à 900 francs. Le même jour, le conseil considère que la construction de l'école de filles, au lieu dit le « Clos des Bordes », va substantiellement diminuer la surface de ce lieu, qui sert de place publique, et décide donc d'y annexer une partie du jardin du presbytère, situé à côté de l'église.

En Mai 1881, le conseil constate que le coût des travaux de l'école des filles s'est en fait élevé à 16709 francs, nettement plus que prévu. En outre, d'autres dépenses urgentes sont à prévoir : il faut séparer l'école des garçons de celle des filles (2300 francs), de ce fait le préau de l'école des garçons est à modifier (1300 francs), il faut acheter du mobilier (2050 francs), et reconstruire la buanderie du presbytère, liée à la partie de jardin annexée (1500 francs). Bref, il manque environ 10000 francs...et on supplie le Préfet d'obtenir une subvention :

La commune ne reçoit qu'un « secours » de 4700 francs. D'où une nouvelle supplique : 500 francs sont encore accordés, puis 1000 francs pour le mobilier. Le solde fera l'objet d'un nouvel emprunt.

En 1882, la seconde loi de Jules Ferry a rendu l'enseignement (et non pas la scolarisation) obligatoire, et la commune a créé une commission scolaire.

En Septembre 1884, on ouvre des cours du soir, donnés par les instituteurs : nouvelle demande de subvention, pour rémunérer ces cours.

En 1887, la commune décide d'accorder un supplément de rémunération de 350 francs par an aux instituteurs. Ce n'est qu'en 1889 que la loi du 19 Juillet fera des instituteurs des fonctionnaires d'Etat, payés par le Trésor Public, et non plus par les communes – à l'exception, dans un premier temps, des agglomérations de plus de 10000 habitants...

Le problème des bâtiments des écoles resurgit : le 16 Septembre 1894, le conseil municipal constate que la reconstruction des écoles et de la mairie s'impose, « par suite de la vétusté et l'insuffisance des édifices actuels ». Il demande que des plans et devis soient établis...

Sept ans se passent. En Janvier 1901, le conseil constate que l'école de garçons et la mairie « menacent de s'écrouler ». On accepte alors les plans et devis existants, pour un montant de 30900 francs ; manifestement, il s'agit là d'un projet exceptionnel, car il représente alors environ deux années de recettes de la commune. On prévoit 19500 francs à charge de la commune, et des subventions espérées de l'Etat et du Département. En attendant que ces subventions soient obtenues, la commune envisage d'emprunter 29648 francs au Crédit Foncier de France. Les subventions étant accordées, mais en partie seulement, on finalise l'emprunt pour 20000 francs en Juin de la même année.

Il faut croire que les choses vont alors vite car, le 12 Novembre 1902, le conseil municipal vote des remerciements au Maire et à la Commission des travaux pour la surveillance efficace exercée pendant les travaux de l'école et de la mairie. Entre temps, en Juin 1902, on a acheté un terrain pour agrandir la place publique et dégager les alentours de l'école et de la mairie.

Le cimetière : en 1889, on décide de l'achat d'un terrain de 1390 m², au prix de 0,28 francs par m², pour agrandir le cimetière, dont la superficie sera ainsi portée à 3500 m². On votera aussi 3343 francs de travaux pour cet agrandissement et la réparation du cimetière existant.

L'entretien de l'église

Dès 1884, il apparaît nécessaire de refaire la couverture de l'église ; l'argent manque...

En Février 1886, on obtient un devis : 11058 francs, qu'on envisage de trouver par un emprunt de 3000 francs à la Caisse des Dépôts et une demande de subvention pour le reste; en Août la commune accepte de porter sa participation à 5000 francs, et la subvention est accordée au début de 1888. Les travaux sont alors exécutés.

La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat (1905) modifie peu la responsabilité de la commune envers le bâtiment de l'église, dont elle est déjà propriétaire depuis la Révolution ; mais désormais l'Etat et les communes n'assurent plus les traitements des ministres des cultes (curés, pasteurs...)

La commune équipe ses pompiers : le conseil vote en Juin 1896 l'achat d'une pompe à incendie auprès de M. Thirion, ingénieur-constructeur à Paris : 800 francs (dont 300 de demande de subvention).

Il y a d'autres sujets de préoccupation : pauvreté, santé....

En 1889, on vote l'acquisition d'un petit local de secours pour l'accueil des « voyageurs indigents ». On l'achète un an plus tard pour 392 francs.

Un service départemental de médecine a été créé. Chaque commune détermine la liste des « indigents » qui en bénéficieront gratuitement, et paie au Département 1,50 franc par an et par inscrit. Le nombre croît régulièrement, puis diminue. En 1888, Soisy paie pour 8 personnes ; en 1893, 18 personnes ... 25 en 1897...18 en 1904...11 en 1913.

En parallèle, Soisy décide en 1892 de participer à un service départemental hospitalier ouvert aux communes qui ne disposent pas d'hôpital. Selon l'importance des communes, le Département prendra en charge entre 40 et 90 % des frais d'hospitalisation des « nécessiteux ». Soisy compte alors 597 habitants, et le Dé-

Soisy de 1870 à 1914 (suite)

18

partement prendra en charge 70 % de ces frais. Semblablement, le conseil municipal vote des secours individuels ; il y a des cas très dramatiques : en 1897 un veuf, tuberculeux, demande le placement de ses deux enfants à l'asile départemental de l'enfance... On accorde 45 francs pour aider à domicile un « vieillard très misérable » ... On assure le placement d'une veuve sans ressources en asile de vieillards.

L'histoire de notre village est également faite, au fil des années, de quelques faits divers et anecdotes :

En 1840 le Conseil Municipal, constatant l'apparition depuis plusieurs années d'un marché informel à Soisy, demande au Préfet l'autorisation d'y instaurer un marché officiel ; le Préfet refuse.

Le 25 Mars 1869, un incendie détruit en grande partie le Moulin des Réaux : 5 à 6000 francs de dégâts. Au début de 1870, un autre incendie ravage une petite boutique de nouveautés de mode (corsets, rubans, dentelles) ; l'assurance remboursera pour 2775 Francs de dégâts.

Le 18 Mai 1871, « une gelée à glace » ravage complètement les arbres fruitiers et les vignes (car Soisy, comme une bonne partie du bassin Parisien à l'époque, produisait du vin).

Le conseil est parfois amené à accorder (ou à refuser) des Certificats de bonne conduite nécessaires, par exemple, pour qu'une personne condamnée à une peine légère, pour des motifs tels que rébellion ou outrage à la pudeur, puisse être réhabilitée.

Le 20 Février 1906, le conseil municipal décide de changer la date de la fête Patronale de Soisy-sur-Ecole. Elle avait lieu jusque là le dernier Dimanche de Novembre, « saison froide, humide et souvent neigeuse » (selon le conseil) ; elle aura lieu désormais le Dimanche de la Pentecôte.

Certains habitants font des dons ou legs ; ainsi, en 1906, un Soiséen lègue des sommes importantes : 1000 francs au bureau de bienfaisance et 500 francs à la Société de Secours Mutuel.

En 1913, le conseil s'inquiète des progrès de l'alcoolisme et du nombre croissant de débits de boissons. Il demande au Préfet de règlementer la création de nouveaux débits.

En Juin 1914, il s'avère que le propriétaire du Moulin des Noues a fait construire sans autorisation un mur sur le parapet du pont du dit Moulin. Le conseil demande au Préfet de faire démolir ce mur.

Les propriétaires successifs des Réaux et la commune ont souvent affaire ensemble.

Au 18^{ème} siècle, le domaine appartenait à la famille d'Averton, qui le céda au comte de Cély.

Il fut revendu en 1820 à M. Mignon, entrepreneur des bâtiments du Roi sous la Restauration, qui reconstruisit la partie centrale du château (source internet: topic-topos)

En 1836 les propriétaires sont M. et Mme Legros, qui cèdent à la commune 16 ares « contigus à la Maison commune ». La même année, M. Legros autorise les seuls habitants de Soisy à prendre du sable dans le Tertre blanc, qui lui appartient.

En 1856, M. Breton et M. Breuillard possèdent ensemble les Réaux ; M. Breton en deviendra seul propriétaire en Août 1862, après une adjudication à la criée. En 1865, il signe un accord avec la commune, après un jugement du tribunal d'Etampes, réglant des querelles qui concernaient une servitude de « tour d'échelle » autour de la propriété, une servitude concernant « l'avenue des Réaux », et la propriété du chemin dit du « clos des Bordes ». La comtesse Sophie Osmond du Tillet, héritière du fondateur de la Compagnie du Gaz, acquiert les Réaux en 1868. Son fils Edouard donnera au château son aspect actuel.

En Septembre 1894, le conseil vote des remerciements à M. le Comte Osmond du Tillet pour sa « bienveillante sollicitude pour les écoles de la commune », en raison du don d'une cloche pour les écoles, et de ses libéralités à l'occasion de la distribution des prix.

à suivre

Nous verrons, dans un prochain article, qu'à côté des préoccupations traditionnelles que nous venons d'évoquer, Soisy s'adaptait aux temps modernes...

Claude Alard, sept. 2014

- Nota (rappel) : Le franc fut instauré en avril 1795 (germinal an III). Sa contrepartie métallique (argent ou or) fut redéfinie en mars 1803 (germinal an XI). Elle restera inchangée, (et le franc restera convertible en or) pendant plus d'un siècle ; mais il est très difficile d'en donner une équivalence unique en Euro. En effet, depuis le début du XIX^{ème} siècle, les coûts des produits, biens, ou services, ont évolué de façons très différentes selon leur nature. De ce fait, la contre-valeur du pouvoir d'achat du franc de cette époque peut varier, selon les cas, de 2 ou 3 Euro à 15 ou 20 Euro, voire beaucoup plus. Par exemple, comparativement à aujourd'hui, la nourriture, les habits étaient très chers ; les chevaux, le bétail étaient chers, alors que la main d'œuvre, la construction (surtout les maisons rurales, très rustiques), étaient beaucoup moins chères...

Rappel au civisme

pour un comportement citoyen

**Eh oui ! Les petits bonhommes reviennent...
tout comme les mauvaises habitudes.**

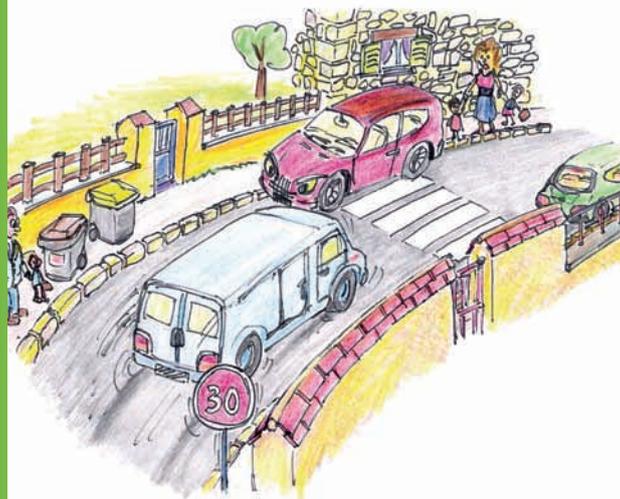
Ces petites actions qui font les grandes et qui ne représentent pourtant pas le bout du monde. Nous sommes persuadés que vous avez tous à cœur de vivre dans un village bien entretenu, calme, où chacun se respecte...

L'idéal n'est pas si difficile si chacun d'entre nous y met du sien.

Nous vous proposons en image avec 3 exemples, un retour sur toutes les petites choses qui peuvent déranger... les autres !

Les problèmes les plus récurrents :

- le stationnement sur les trottoirs ou au mauvais endroit
- La vitesse excessive
- Le bruit en dehors des heures de tolérance
- Les feux (est-il utile de rappeler que le brûlage est interdit toute l'année...depuis 2012 !)
- L'entretien de son propre trottoir
- L'élagage des arbres par rapport aux limites (communales et voisinages)
- Les décharges sauvages (dans les bois... ou sur un terrain inoccupé)
- Le tri sélectif non respecté
- ... etc.



Nous pouvons aussi rappeler que le Maire est responsable dans sa commune, de la tranquillité de tous les citoyens et qu'à ce titre il a un pouvoir de police, pour toutes les infractions citées plus haut.

Avant d'en arriver là, nous sommes persuadés que vous serez sensibles à ce petit rappel, que vous ferez de votre mieux pour le bien-être de tous. Merci d'avance.

Tout le Conseil Municipal

Economies d'énergie et lutte contre la pollution lumineuse

20

L'extinction des réverbères à 23h30 c'est 10 000 euros économisés pour la commune.

Afin d'éclairer nos villageois quant à l'extinction des réverbères la nuit, voilà quelques petites informations :

Le village économise 8000 euros par an depuis que ses lumières s'éteignent à minuit. Depuis que l'extinction est programmée de 23h30 à 5h30, c'est 2000 euros qui viendront s'ajouter annuellement à cette économie directe : 10.000 euros par an, c'est presque 1% du budget qui nous est alloué. Cela fait partie des petites actions qui mises bout à bout font les grandes rivières.

Réduire de 20% la consommation énergétique est un des grands enjeux à l'horizon de 2020. 2020, c'est demain et il ne nous reste pas beaucoup de temps pour inverser les tendances d'un gaspillage énergétique qui n'a cessé d'augmenter depuis les années 60.

Il est à noter de plus, que statistiquement, le nombre de cambriolages la nuit n'a aucun lien avec le fait que le village soit éclairé ou pas. Les vols ayant lieu le plus souvent l'après-midi...

Il n'y a pas plus d'accident non plus, les voitures circulant moins vite lorsqu'il n'y a pas d'éclairage.

Parlons maintenant de la pollution lumineuse :

La lumière la nuit, perturbe tous les êtres vivants de la planète :

Les oiseaux de nuit, bien entendu, comme les chouettes qui ont des difficultés à se reproduire, d'où la disparition de certaines espèces ; les chauves-souris qui doivent se déplacer sous les lampadaires allumés afin de se nourrir d'insectes... Certaines races s'adaptent, d'autres pas... La disparition de ces espèces remet en question tous les équilibres dans la nature et il nous est demandé d'y prendre garde.

La lumière la nuit perturbe aussi les mammifères que nous sommes : elle dérègle les cycles du sommeil, comme pour tous les autres animaux ; de ce fait elle peut être à l'origine de troubles de santé plus ou moins graves selon les individus.

Il n'est donc pas question de revenir à la bougie, mais, avec des actions simples, d'être précautionneux avec ce qui nous est donné et qui est en passe de devenir très rare.

Frédéric Petitjean et Sylvie Chappot, sept. 2014





Relevez le défi : *économiser au moins 10% d'énergie !*



21

La pollution lumineuse nuit aux espèces nocturnes, et perturbe les cycles des mammifères donc des humains.

*Vous êtes joueur ? Vous aimez les défis ?
Vous n'êtes pas contre réaliser des économies ?
Le Parc du Gâtinais vous propose de participer au défi « Famille à énergie positive ».*

Le principe est simple : vous constituez ou rejoignez une équipe composée de votre famille, voisins, amis, collègues de travail... Ensemble vous choisissez d'adopter des éco-gestes pour atteindre au moins 10% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent (chauffage, eau chaude et équipement domestique).

Le défi se base sur le progrès global de l'équipe : peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser collectivement.

Depuis 5 ans, les 9000 foyers qui ont participé au défi en France ont en moyenne économisé 200 euros sur leurs factures en réduisant leur consommation d'énergie de 12% par de simples gestes.

Les équipes seront accompagnées pendant toute la durée du défi par le conseiller info-énergie du Parc.

Intéressé(e) ? Inscrivez-vous sur le site internet suivant :
<http://parc-gatinais-francais.familles-a-energie-positive.fr/>

Date limite d'inscription: 2 novembre



Contact :

Thomas Bédot, conseiller info-énergie du Parc :
01.64.98.73.93 – t.bedot@parc-gatinais-francais.fr

Extrait du guide méthodologique pour les communes (publication du CAUE de l'Oise) : « objectif zéro phytosanitaire dans les espaces verts »



Alerte environnement : Vers le zéro « phyto »

22

Qu'est-ce qu'un PHYTOSANITAIRE ?

Un pesticide, appelé aussi produit phytosanitaire ou phytopharmaceutique, est une substance conçue pour détruire ou freiner la croissance des végétaux indésirables et des organismes jugés nuisibles. (Agence de l'Eau, Seine-Normandie) Ses usages sont agricoles, mais aussi urbains ou domestiques.



Dans l'eau

Les pesticides rejoignent les nappes phréatiques par infiltration.

On les retrouve aussi dans les rivières via le réseau d'eaux pluviales, suite à un ruissellement d'autant plus important que les surfaces sont pentues ou imperméables (dallage, bitume...). C'est donc l'ensemble de notre ressource en eau qui est menacé.

D'après une étude réalisée par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) à partir d'analyses de prélèvements d'eaux sur les années 2003 et 2004, la moitié des eaux de surface françaises sont de qualité moyenne à mauvaise (ce qui perturbe les milieux aquatiques); les eaux souterraines, elles, sont à près d'un tiers de qualité médiocre à mauvaise (entraînant des problèmes pour l'approvisionnement en eau potable). Un quart des points d'eau potable analysés nécessiterait un traitement spécifique d'élimination des pesticides, ce qui bien entendu, aura pour conséquence d'augmenter le coût global du traitement.

Dans les sols et l'air

Baisse de la biodiversité due à la destruction d'organismes non ciblés (plantes, insectes, oiseaux, vers de terre, petits mammifères...).

Maladies et pullulation de certaines espèces en raison de la rupture de l'équilibre écologique.

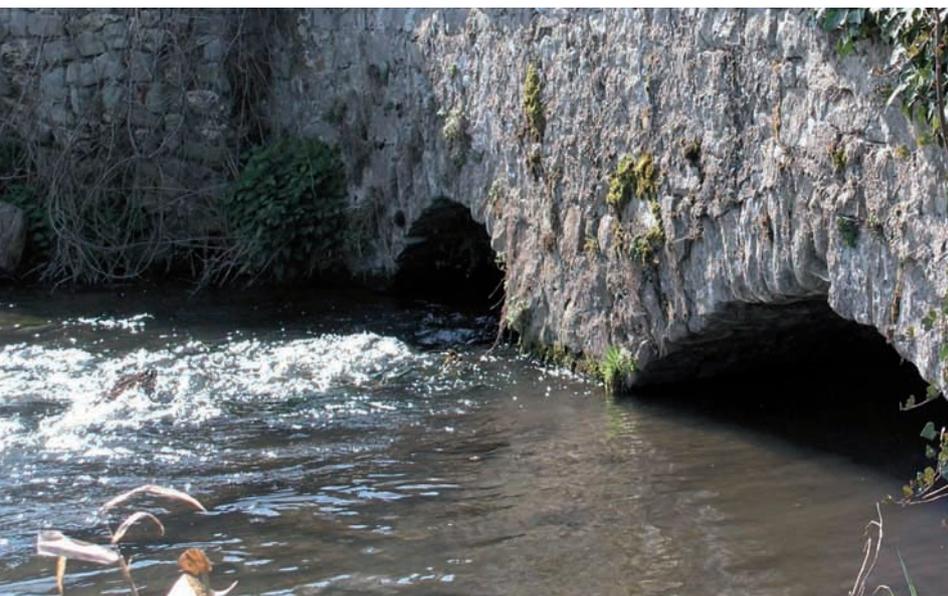
Stérilisation progressive du sol suite à la mort des micro-organismes qui participent à son alimentation et à la bonne santé des végétaux. Ces derniers s'asphyxient, les plantes indésirables, souvent plus résistantes, sont favorisées.

Pour la santé

« Parmi les multiples facteurs qui déterminent la santé humaine et le développement des pathologies, la qualité des milieux (air, eau, sols...) déterminée par les contaminants (biologiques, chimiques, physiques) et les nuisances (bruit, insalubrité...) qu'ils véhiculent, ainsi que les changements environnementaux (variation climatique, biodiversité...) jouent un rôle fondamental. En effet, il est avéré que certaines pathologies sont aggravées, voire déterminées, par l'environnement. » Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, 2007.

La prise de conscience

La prise de conscience des risques liés aux pesticides a conduit d'une part à l'évolution des réglementations, et d'autre part à la mise en place de programmes visant à en réduire l'usage.



Des objectifs forts pour le territoire communal :

- Protéger la ressource en eau
- Protéger la santé des habitants et des jardiniers municipaux
- Améliorer la biodiversité
- Préserver la qualité du paysage communal
- Optimiser le budget d'entretien des espaces publics

Les matériaux et emballages à trier

Avec le SIREDOM,
**moins jeter
mieux trier
valoriser**

- en vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique
- inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider
- enlever les suremballages en plastique

Le verre



Les bouteilles et flacons en plastique



Les cartons et briques alimentaires



Le métal



Les papiers



ou dans le conteneur bleu selon votre commune

- Un doute sur
→ un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères
→ les jours de collecte ? Contactez votre commune
→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM

01 69 14 11 50
contact@siredom.com
www.siredom.com



Ramassage des ordures ménagères

23

Attention changement du service de collecte des ordures ménagères à partir du 1er janvier 2015 :

Mise en place par le SIROM de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intégrant une part Incitative appelée TEOMI : un nombre de ramassage par an sera prévu selon la taille des ménages. Les ramassages au-delà seront facturés. Une information sera faite aux habitants

Il est donc préférable de s'habituer à ne pas sortir ses poubelles plus que nécessaire.

A suivre...



Opération cimetière propre



Devant l'impossibilité d'utiliser des produits phytosanitaires pour le désherbage, l'entretien du cimetière devient difficile. La Toussaint approchant, il nous fallait trouver une solution.

Aussi, afin d'honorer l'endroit où reposent nos chers défunts, nous avons uni nos forces, le Dimanche 12 octobre 2014.

Une vingtaine de villageois et d'élus, équipés de binettes, râteaux, brouettes et gants de jardinage...se sont donné rendez-vous!

Tous ensemble, nous avons embelli cet endroit.

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes qui ont participé à cette démarche et l'ont comprise. Elle est symbolique d'une prise de conscience collective : la manière d'entretenir le village doit changer, nous n'avons pas le choix et nous avons voulu donner le coup d'envoi. Grand merci à tous.

Tout le Conseil Municipal, oct. 2014

L'association « Soisy patrimoine »

Projet de rénovation du lavoir

Bureau de l'association :

M. Guillaume BRIERRE
(Président)

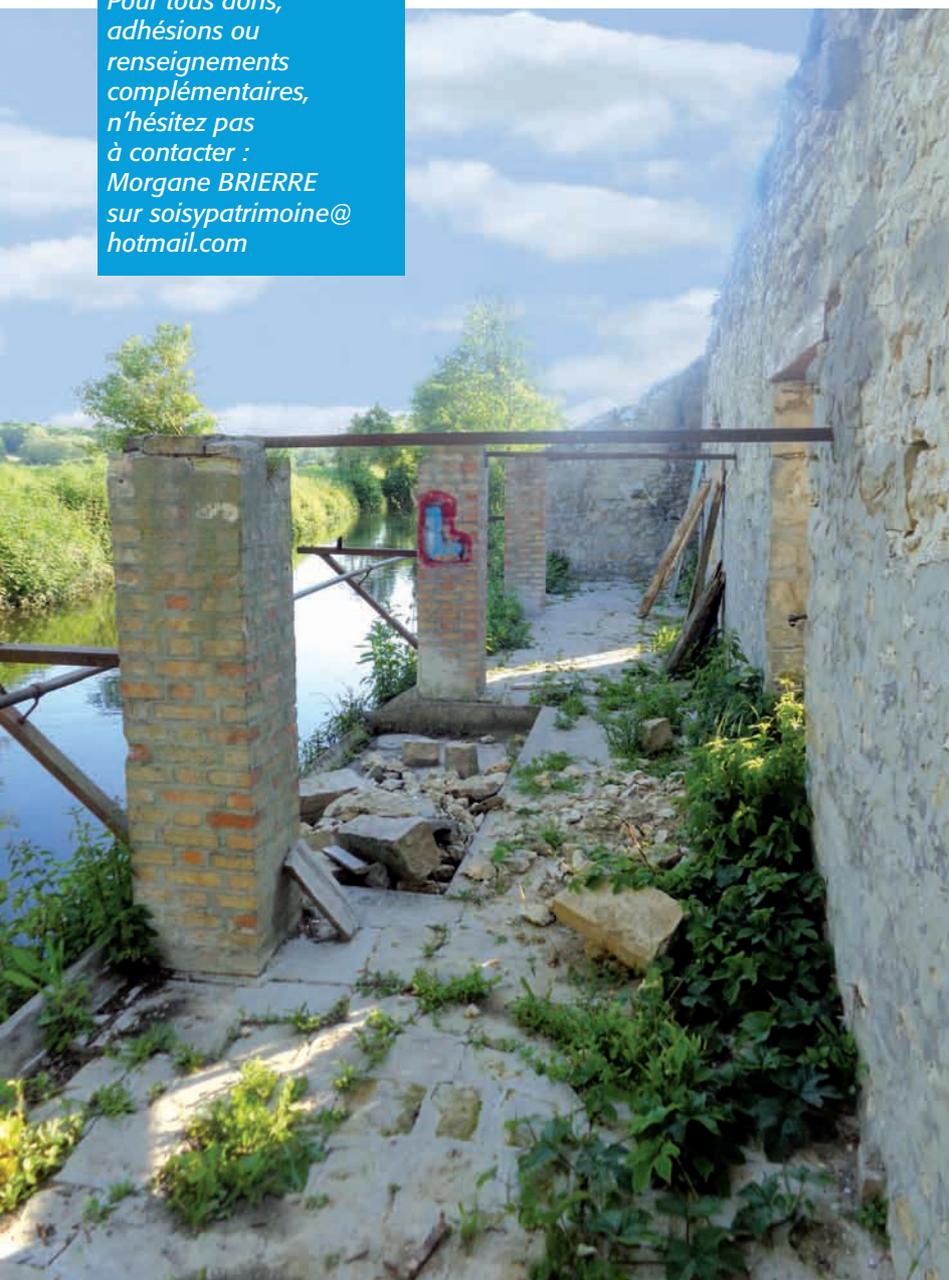
M. Claude BRIERRE
(Secrétaire)

M. Charlie Peduzzi
(Trésorier)

Cotisation : 1 euro

Pour tous dons,
adhésions ou
renseignements
complémentaires,
n'hésitez pas
à contacter :
Morgane BRIERRE
sur [soisypatrimoine@
hotmail.com](mailto:soisypatrimoine@hotmail.com)

Si vous avez eu l'occasion de vous promener sur les bords de la rivière École, vous avez sans doute remarqué la richesse patrimoniale de la vallée et notamment ses nombreux moulins et lavoirs.



Dannemois, Courances et Milly-la-Foret possèdent toutes des lavoirs remarquables pour leur architecture et surtout leur conservation. Soisy-sur-Ecole ne peut malheureusement pas en dire autant... En effet, le lavoir situé à coté du moulin des Réaux est en piteux état suite à de nombreuses dégradations et à son abandon total depuis de nombreuses années.

A la suite de rencontres et de discussions entre des soisiens conscients du problème, l'Association Soisy Patrimoine a vu le jour. Cette dernière a pour vocation la conservation et la mise en avant du patrimoine existant de Soisy-sur-Ecole par des bénévoles du village. Le premier projet que l'association a lancé est la rénovation du lavoir en accord avec la mairie. Celle-ci a autorisé la mise en oeuvre des travaux qui n'ont cependant pas encore commencé, faute de financements suffisants pour réaliser la principale étape : la couverture. Les membres de l'association ont déjà travaillé pour concevoir un devis, des plans et le descriptif des travaux, aboutissant à la signature d'une convention avec la mairie et à l'obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Pour entreprendre les travaux, l'association est entièrement dépendante de dons, de subventions et du résultat d'événements auxquels elle participe, comme la tenue de la buvette pour la fête du village le 21 juin 2014. Soisy Patrimoine espère pouvoir réaliser la rénovation du lavoir à partir du printemps 2015 si les fonds suffisants sont réunis. D'autre part, une nouvelle aventure, faisant appel à des compétences différentes, est en train de prendre forme par la restauration du camion de pompier de la commune.

Lors du forum des associations, le samedi 6 septembre 2014, Soisy Patrimoine a eu l'occasion de se présenter et d'intégrer de nouveaux adhérents. L'association accueille toutes les bonnes volontés pour l'aider dans ses projets présents et futurs !



Exposition

Niki de Saint Phalle

Paris- Grand Palais

17 septembre 2014 - 25 février 2015

25

L

'artiste, longtemps Soisienne avant de partir en Californie où elle termina sa vie, est à l'honneur cette année au grand Palais à Paris, du 17 Septembre 2014 au 25 Février 2015.

La commune de Soisy sur Ecole organisera une visite de l'exposition au mois de Janvier 2015, afin de célébrer celle qui anima le village durant de longues années. Vous pourrez ainsi découvrir les nombreux visages d'une artiste mondialement connue, notamment pour ses célèbres « Nanas ».

Dans l'intention de redonner à Niki de Saint Phalle la place qu'elle mérite dans notre village, nous organiserons tout au long de l'année 2015, différents événements autour de son œuvre pour consacrer la femme qu'elle fut comme l'artiste qu'elle demeure.

Frédéric Petitjean, sept 2014



Réparer votre auto à Soisy

26

En ce beau mois de septembre, nous sommes accueillis avec le sourire par notre garagiste – mécanicien automobile, Eric Joulia. Installé à Soisy-sur-Ecole depuis le 2 septembre 1989, cela fait juste 25 ans qu’Eric s’est mis au service des problèmes mécaniques et automobiles des Soiséens. Une fois installé à Soisy, il se rappelle ainsi que sa toute première cliente, fut la Renault 4L de la Poste, pour laquelle il fallait juste changer une goupille sur une porte.

Notre garagiste nous avoue se plaisir à Soisy, avoir une vraie clientèle locale, souvent devenue amie et se sent utile ainsi à la communauté.

Historiquement, un garage fut bien créé en 1962 par Sylvain Bobaut, route de Corbeil, mais il cessa son activité en 1982. Eric Joulia, dont le père était également mécanicien automobile à Corbeil, a acquis une double compétence en mécanique automobile et d’ajusteur-tourneur-fraiseur. Et oui, il fut un temps, pas si lointain, où réparer un moteur, supposait refaire un alésage ou ajuster un vilebrequin. Et donc vous trouverez bien un tour et une fraiseuse dans l’atelier.

Eric Joulia s’installa initialement à Corbeil, comme locataire-gérant d’un garage, agent de la marque Opel. C’est ainsi, que lors de son installation à Soisy, en 1989, il continua pendant quelques années à être agent Opel, avant de choisir son indépendance en rejoignant le réseau de mécaniciens réparateurs automobiles Auto-Distribution ou AD. Ce réseau est le 3ème plus grand groupe de distribution en France, après... Renault et PSA. Grâce à sa centrale d’achat et sa messagerie, il permet d’organiser des livraisons urgentes de pièces, deux fois par jour, dans chaque garage du réseau, tout en profitant d’une politique tarifaire attractive pour les clients. Eric Joulia propose aussi la monte de pneumatiques, les tarifs sont très compétitifs, même par rapport aux gros réseaux de spécialistes du pneu.

Lors de notre entretien, Eric Joulia nous précise « je pratique une mécanique toutes marques ; dans mon atelier, entrent aussi bien des voitures de collections, nécessitant des talents de mécanicien, d’hydraulicien, d’ajusteur, que des voitures récentes, bardées d’électronique embarquée, pour lesquelles mon intervention consiste souvent à ne changer que des composants électroniques. Mais bon, il y a encore et il y aura encore des pièces mobiles dans une voiture, lesquelles s’usent, et nous aurons toujours du travail pour les changer » conclut-il. Ce métier a ainsi fortement évolué, et exige aujourd’hui une vraie disponibilité pour suivre une formation continue, souvent dispensée



Garage Eric Joulia
Mécanique auto
22 rue du Cheval Bart
91840 Soisy-sur-École
Tél : 01 64 98 07 91

par stages ou e-learning (apprentissage à distance via ordinateur), afin de permettre d'être au niveau avec ces nouveaux systèmes embarqués.

Lors de notre visite, effectivement, nous avons pu voir une Citroën DS en cours de restauration, le moteur déposé, mais également des voitures de toutes marques en cours de réparation. Dans la cour, vous trouverez également une Jeep Willis, des Citroën Diane en état de fonctionnement. Une grande partie de ces véhicules appartient à la collection personnelle d'Eric. Il fut un temps où il avait également des Dodge de la seconde guerre mondiale, un GMC, même une Citroën Traction de 1949.

Nous remercions Eric Joulia, pour son accueil et sa disponibilité, et nous vous invitons à découvrir son garage, celui d'un passionné de la mécanique automobile.

PhB, sept. 2014



Quelques dépannages :

Dépannage d'un cheval : un jour, une demoiselle se présenta à l'atelier avec un cheval. Il boitait, souffrait et était en train de perdre un fer. Eric Joulia se trouva bien embêté, car que faire, souder ce n'était pas la solution, des clous, il n'en avait pas d'adaptés, alors il proposa de revisser le fer avec des vis Parker. Le fer vissé, le cheval fut « dépanné ». Et ensuite, à chacun de ses passages rue du Cheval Bart, par la suite, le cheval insistait pour entrer dans la cour du garage pour saluer son dépanneur !

La cloche de l'Eglise : Maurice Bautrait, alors Maire de Soisy, lui demanda de vérifier voire de réparer la fixation de la cloche de Soisy, Sylvie-Louise de son nom de baptême. Il refit ainsi les paliers de l'axe de la cloche, ce qui lui permit de continuer à rythmer la vie de notre village.

Notre vieux camion de pompier : le magnifique camion de pompier de Soisy, de la marque Delahaye, a été mainte fois remis en marche par les bons soins de notre garagiste, pour être présenté aux Soiséens. Aujourd'hui, l'Association Soisy Patrimoine l'a pris sous son aile et ambitionne de le restaurer complètement. Nous savons d'avance qu'Eric Joulia sera encore de la partie.



TENNIS

28



Tournée tournois de Laurent Lagarrigue à La Baule

La société tennis-privilege.com de Laurent LAGARRIGUE (enseignant de tennis de Soisy sur Ecole) a organisé du 05 juillet au 19 juillet 2014 une tournée tennistique sur La Baule (44, Loire Atlantique) et ses environs pour les jeunes; l'objectif étant pour eux de faire de la compétition. En effet, durant la saison estivale, de nombreux tournois sont organisés dans ce secteur et rassemble de nombreux enfants venus de la France entière afin de passer à la fois deux semaines de vacances, car la météo y est relativement clémente, et de pratiquer le tennis intensivement.

38 enfants, de 8½ ans à 18 ans, et de tous niveaux, (dont huit de l'Union Sportive de Soisy-sur-Ecole

section Tennis) ont donc participé à ce séjour, accompagnés par 6 adultes (dont deux de Soisy-sur-Ecole), professionnels du tennis, de la sécurité, des secours et de la restauration.

Toute l'équipe était logée dans un camping haut de gamme situé à Guérande, six mobil-homes grand confort étaient à la disposition de l'effectif et de nombreuses activités étaient comprises (piscine, terrains de tennis, city-stade, tables de ping-pong, mini-golf...).

Les enfants ont tous participé individuellement à six tournois et joué sur des surfaces différentes.

Au total, les jeunes ont joué 405 matches durant les deux semaines, équivalent à environ 800 heures de

Résultats sportifs de l'USSE Tennis

L'Union Sportive de Soisy sur Ecole section Tennis est fière de vous faire partager les résultats sportifs de ses équipes pour la saison 2013/2014.

En effet, au cours de cette saison, le club a réussi à engager pas moins de 13 équipes dans différentes catégories et compétitions.

C'est d'ailleurs la première année en 25 ans que le club a réuni 5 équipes jeunes durant les compétitions se déroulant au printemps ! Et chose encore plus remarquable, 3 de ces 5 équipes se sont qualifiées pour les phases finales et l'équipe féminine des 15/16 ans s'est même vu sacrée vice-championne d'Essonne. Concernant les équipes adultes, on

peut souligner la seconde place de l'équipe féminine sénior au challenge d'automne et la seconde place de l'équipe masculine sénior 1 au challenge de printemps.

(Outre l'esprit sportif de l'ensemble des participants, l'amitié et la bonne humeur règne au sein des équipes qui se font toujours un plaisir de recevoir les équipes adverses)

(Pour clôturer l'année sportive, le club a organisé un tournoi interne pour ses adhérents ainsi que sa traditionnelle fête du tennis)

Toute l'équipe de l'USSE Tennis vous invite à nous rejoindre afin de participer à cette belle aventure !



tennis, soit 1 mois à jouer non-stop. De plus, environ 15000 km ont été parcouru par l'encadrement afin de véhiculer les enfants sur les différents lieux de tournois.

Un blog était animé quotidiennement par des photos, des résultats et des commentaires afin que les proches puissent suivre l'évolution de leur enfant au cours de la tournée.

Forts de cette expérience et enthousiasmés par cette quinzaine tennistique, nous partons de plus en plus nombreux chaque année, depuis trois ans que nous organisons cette tournée.



Contact :
Laurent LAGARRIGUE
06.15.33.80.67
laurent@tennis-privilege.com



FOOT



saison 2014 chez les jeunes

A lors que l'école de football, sous la houlette du toujours aussi barbu Philippe Kinsky, voit nos plus jeunes administrés s'ébrouer en short sur la verte pelouse de notre stade rénové, une équipe a particulièrement fait parler d'elle cette année.

Je ne parle pas du PSG bien entendu, mais des U15 de Soisy, c'est à dire les cadets !

Depuis plus de dix ans le village n'avait pas inscrit cette catégorie à la ligue de football !

Après quelques matchs de rodage, les victoires se sont enchaînées. Etampes, Corbeil, Ris-Orangis et consorts ont appris à mettre un « Y » à Soisy... Pour aboutir en fin de saison à une seconde place du champion-

nat qui signifiait la montée dans la division supérieure, excusez du peu !

Matéo, Max, Lucas, Théo, Baptiste, Alexis, Gatien, Jérôme, Quentin... Et les autres comme dirait Claude Sautet, ont honoré avec brio les nouveaux vestiaires du stade en offrant cette montée au club. Succès qui offre cette année la création d'une équipe de juniors (U17) en partenariat avec le village de Perthes en Gâtinais.

Sous la bienveillance de leurs trois brillants (de sueur) entraîneurs : Bruno, Ludovic et Frédéric, le football sans heurts continue de se développer dans notre village.

Frédéric Petitjean, sept. 2014



NOUVEAU LA PAGE JEUNES

Nous ouvrons ici un espace d'expression pour les jeunes de notre village.

31

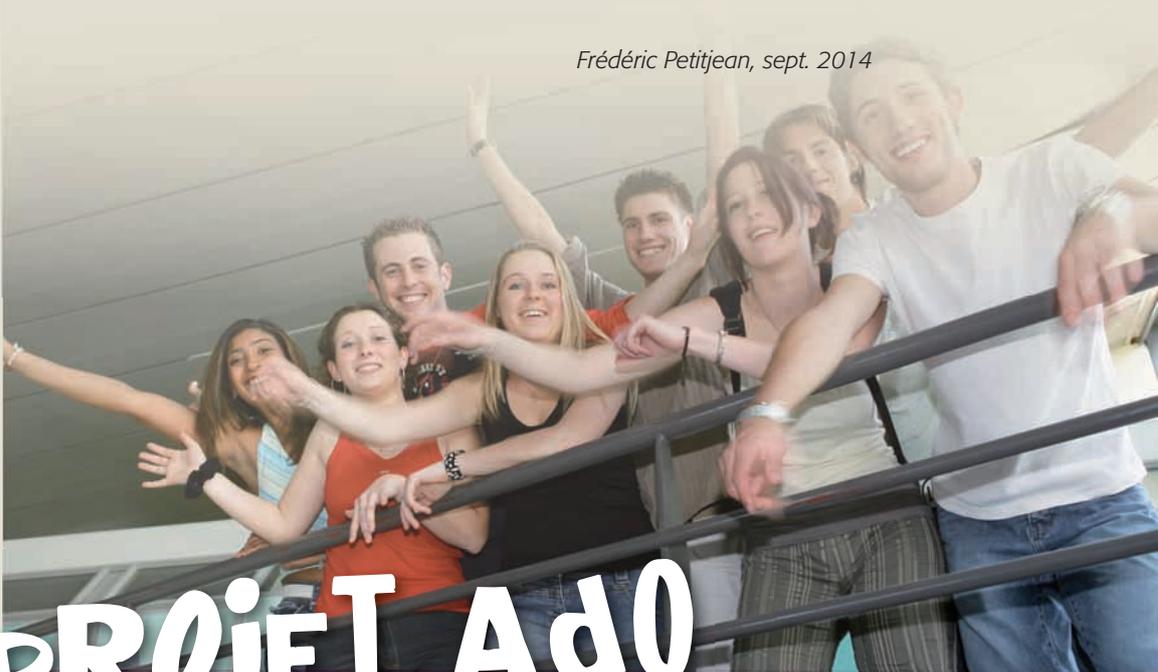
Rien que d'utiliser le mot « jeune » ça fait vieux... Mais rien ne leur permet pour le moment d'exprimer, leurs souhaits, leurs vœux, leurs désirs, leurs envies... Aussi nous consacrerons désormais une page de ce magazine à un article ou un projet initié par la génération de demain.

N'hésitez pas à envoyer vos idées, vos rubriques, vos conseils, ne serait-ce qu'un livre que vous avez aimé et que vous vous voudriez partager (un film, un album etc.) ou même une photo.

Pour commencer nous lançons un concours pour renouveler le Logo du village. Un dessin simple qui symboliserait le village, son esprit et son environnement.

Merci de déposer vos propositions dans la boîte aux lettres de la mairie, avec vos noms, prénoms âges, jusqu'au 31 décembre 2014.

Frédéric Petitjean, sept. 2014



PROJET AdO

pour les vacances de Pâques du 20 au 24 avril 2015

5 jours de course d'orientation et de chasse au trésor pour découvrir le mystère de Soisy-sur-Ecole

Ouvert aux 12 - 16 ans

Renseignements et inscriptions à la mairie



SÉANCE DU 28 MARS 2014

ELECTION DU MAIRE

M. BERTHON Philippe ayant obtenu la majorité absolue, déclare accepter cette fonction, est proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. BERTHON Philippe remercie M. BOULAT Henri et les conseillers municipaux pour cette élection.

32

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Cette seule liste ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de liste d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Madame CHAPPOT Sylvie :
1^{er} adjointe au Maire

Monsieur BEGUEC Alain :
2^{ème} adjoint au Maire

Madame VANDAELE Mélanie :
3^{ème} adjointe au Maire

Monsieur SCHMITT Bernard ;
4^{ème} adjoint au Maire

INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité et avec effet au 1er avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 43 % de l'indice 1015 (indice brut de la fonction publique).

INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité et avec effet au 1er avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à 16.5 % de l'indice 1015 (indice brut de la fonction publique).

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire 24 délégations dont la liste est disponible en mairie

DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire est président de droit de chaque commission dont les membres vont être désignés par l'Assemblée délibérante,

Ces commissions ne peuvent en aucun cas prendre de décision à la place du Conseil Municipal.

COMMISSION DES FINANCES (à l'unanimité)

Vice-président : M. SCHMITT Bernard

Membres : M. ALARD Claude
M. BELAIR Jean-Paul
Mme BOURCE Joelle
Mme RENIER Hélène

COMMISSION URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (à l'unanimité)

Vice-présidente : Mme CHAPPOT Sylvie

Membres : M. ALARD Claude
M. GIBIER Jordan
M. MARMIER Bernard

Monsieur le Maire précise que le comité de pilotage du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), interne à la commission d'urbanisme, sera reconduit afin de terminer ce projet, en phase administrative.

Les membres de ce comité sont : Mme Sylvie Chappot, Messieurs Claude Alard et Bernard Marmier

COMMISSION VOIRIE, ASSAINISSEMENT, BATIMENTS PUBLICS, SECURITE, SERVICES TECHNIQUES (à l'unanimité)

Vice-président : M. BEGUEC Alain

Membres : M. BELAIR Jean-Paul
Mme BOURCE Joelle
M. MARMIER Bernard
M. PETITJEAN Frédéric

COMMISSION JEUNESSE, SPORT, LOISIRS ET ECOLES (à l'unanimité)

Vice-présidente :

Mme VANDAELE Mélanie

Membres :

Mme BRIERRE Morgane
Mme CHANGENET Muriel
M. GIBIER Jordan
Mme PEDUZZI Céline
M. PETITJEAN Frédéric

COMMISSION COMMUNICATION ET CULTURE (à l'unanimité)

Vice-président :

Mme CHAPPOT Sylvie

Membres : Mme BRIERRE Morgane
Mme CHANGENET Muriel
M. PETITJEAN Frédéric

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, RELATIONS EXTERIEURES, SANTE, ACTION SOCIALE (à l'unanimité)

Vice-président :

M. SCHMITT Bernard

Membres : Mme PEDUZZI Céline
Mme RENIER Hélène

COMMISSION COMITE DES FÊTES (à l'unanimité)

Vice-président :

Mme VANDAELE Mélanie

Membres : Mme BRIERRE Morgane
Mme CHANGENET Muriel
M. GIBIER Jordan
M. PETITJEAN Frédéric

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (à l'unanimité)

Membres du Conseil Municipal :

M. SCHMITT Bernard
M. BELAIR Jean-Paul
Mme PEDUZZI Céline
Mme RENIER Hélène

COMMISSION APPEL D'OFFRES (à l'unanimité)

Vice-président : M. SCHMITT Bernard

Membres : M. ALARD Claude
M. BELAIR Jean-Paul
Mme BOURCE Joelle
Mme RENIER Hélène

COMMISSION DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE (à l'unanimité)

Président : M. BERTHON Philippe

Titulaires : M. BEGUEC Alain
M. ALARD Claude
Mme BOURCE Joelle

CORRESPONDANT DEFENSE (à l'unanimité) :

M. BEGUEC Alain

ADHESION AU SIARCE

Monsieur le Maire rappelle que les compétences du SIARCE portent sur les rivières, l'eau et l'assainissement. Ses compétences ne sont pas redondantes avec celles du SIARE. Elles nous permettront d'avoir des études plus approfondies sur les problèmes rencontrés, grâce à une équipe d'ingénieurs qualifiés.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à adhérer à ce syndicat pour la somme de 250 €/an.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures ménagères de la région de Milly-la-Forêt) (à l'unanimité) :

Titulaires : M. BEGUEC Alain
Mme BRIERRE Morgane
Suppléants : Mme CHANGENET Muriel
Mme RENIER Hélène

SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères) (à l'unanimité) :

Titulaire : M. BEGUEC Alain
Suppléant : Mme BRIERRE Morgane

SIARE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole) (à l'unanimité) :

Titulaires : Mme BOURCE Joelle
M. MARMIER Bernard
Suppléants : M. BERTHON Philippe
M. GIBIER Jordan

SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau) (à l'unanimité) :

Titulaires : M. BERTHON Philippe
Mme BOURCE Joelle

Suppléants : M. BELAIR Jean-Paul
M. MARMIER Bernard

SAEVE (Syndicat Assainissement et Eaux Vallée de l'École) (à l'unanimité) :

Titulaires : M. BERTHON Philippe
M. ALARD Claude

Suppléants : Mme VANDAELE Mélanie
Mme BOURCE Joelle

P.N.R. (Parc National Régional du Gâtinais français) (à l'unanimité) :

Titulaires : Mme CHAPPOT Sylvie
M. MARMIER Bernard

Suppléants : M. BERTHON Philippe
Mme BRIERRE Morgane

SIEGIF (Syndicat Intercommunal d'Électricité du Gâtinais d'Ile de France) (à l'unanimité) :

Titulaires : Mme CHANGENET Muriel
M. GIBIER Jordan

Suppléants : M. BELAIR Jean-Paul
M. PETITJEAN Frédéric

SYNDICAT DE MUSIQUE DES DEUX VALLEES (à l'unanimité) :

Titulaires : Mme PEDUZZI Céline
Mme RENIER Hélène

Suppléants : Mme BRIERRE Morgane
Mme VANDAELE Mélanie

COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE MILLY LA FORET (à l'unanimité) :

Titulaires : Mme PEDUZZI Céline
Mme VANDAELE Mélanie
Suppléants : Mme CHANGENET Muriel
Mme RENIER Hélène

OFFICE DU TOURISME DU CANTON DE MILLY LA FORET (à l'unanimité) :

Titulaire : M. PETITJEAN Frédéric
Suppléant : M. SCHMITT Bernard

CC2V (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES) (à l'unanimité)

Titulaires : M. BERTHON Philippe
Mme CHAPPOT Sylvie

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

INSTAURATION D'UNE ALLOCATION POUR FRAIS DE REPRESENTATION AU MAIRE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer le montant de cette allocation pour frais de représentation au Maire à 500€ mensuellement à compter du 1er mai 2014. Monsieur BERTHON Philippe, Maire, s'est retiré lors des délibérations et n'a pas pris part au vote.

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

ARRÊTE POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CCAS

Membres du Conseil Municipal :

M. SCHMITT Bernard
M. BELAIR Jean Paul
Mme PEDUZZI Céline
Mme RENIER Hélène

Membres extérieurs :

Monsieur BOULAT Henri
Madame CAILLETTE Danièle
Mme LABBE Yvette
Mme DURANTEL Dominique

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination des membres au Conseil d'administration du CCAS.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Commissaires titulaires

- Monsieur COLLET Gérard
- Monsieur BRIERRE Claude
- Madame NIVELET Monique
- Monsieur LARIVIERE Marcel
- Monsieur SOISSON Guy
- Madame ALARY Marie Alice

Commissaires suppléants

- Monsieur COLLET Nicolas
- Madame LEGRAND Jacqueline
- Monsieur BAUTRAIT Gérard



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur ORLUC Jacques
- Monsieur DUFRENNE Jean-Paul
- Monsieur LEFAUCHEUX Philippe
- Monsieur LADERRIERE Philippe

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE n°1

34

Suite au budget primitif 2014 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder aux ajustements suivants au niveau du budget communal :

DELIBERATION DE REFUS DE TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'oppose au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, à la Communauté de Communes des 2 Vallées, dont le siège est à Milly-la-Forêt, maintient la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme, et s'engage à informer la Communauté de Communes des 2 Vallées de sa prise de position.

SÉANCE DU 26 MAI 2014

DELIBERATION : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le règlement du Conseil municipal.

DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA COMPTABILITE COMMUNALE

Monsieur le maire signe l'arrêté de délégation de signature de Monsieur SCHMITT Bernard.

FIXATION DES FRAIS D'ÉCOLAGE

- 664 € par année scolaire et par enfant, en maternelle,
- 528 € pour un 2ème enfant (frère - sœur), en maternelle,
- 428 € par année scolaire et par enfant, en élémentaire

Pas de taxe d'écologie :

- pour les enfants gardés par des grands parents habitant Soisy-sur-Ecole.
- pour les enfants du personnel enseignant habitant des communes extérieures.

UTILISATION DE LA PISCINE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler la convention avec la Mairie de Saint Fargeau Pontierry pour l'utilisation de leur piscine municipale, par les élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2014/2015, le prix forfaitaire s'élève à 97.00 euros la séance jusqu'au 31 décembre 2014. Le prix forfaitaire à partir du 1er janvier 2015 nous sera communiqué courant décembre 2014.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SOISY PATRIMOINE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec cette nouvelle association et décide d'attribuer une subvention communale de 250 € pour l'année 2014.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
o23	Virement à la section d'investissement	11468	73111	Taxes foncières et d'habitation	1261
61522	Entretien et réparation bâtiments	-1000	7411	Dotation Globale Fonctionnement	7939
6536	Indemnité pour frais de représentation	2000	74121	Dotation solidarité rurale	2268
6251	Frais de déplacement	1000	6419	Remb.sur rémunérations du personnel	1000
6232	Fêtes et cérémonies	-1000			
TOTAL		12468	TOTAL		12468

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
202	Frais liés à l'urbanisme	11468	o21	Virement de la section de fonctionnement	11468
2152	Annonce MAPA Voirie	107,64	2031	Annonce MAPA Voirie	107,64
TOTAL		11575,64	TOTAL		11575,64

CNAS : DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL (ELU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de désigner Monsieur Bernard SCHMITT, Adjoint au Maire en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

PROCEDURE D'URGENCE

Monsieur SCHMITT Bernard, rapporteur, expose au conseil municipal la procédure d'urgence qui doit être mise en place pour toutes situations de crise (par exemple : inondations, décès ou hospitalisations d'office, etc ...).

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RENOVATION DU LAVOIR PAR UN CHANTIER CITOYEN CONDUIT PAR L'ASSOCIATION SOISY PATRIMOINE

La restauration du lavoir représente environ 10 000 € d'achat en matériaux (tuiles, madriers, liteaux ...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une réserve parlementaire (auprès de Monsieur le Sénateur de l'Essonne Vincent DELAHAYE).

DDT – DELIBERATION DU 17 MARS RAPPORTEE ET SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION

Signature d'un avenant à la convention pour la résiliation de la mission d'assistance et conseil de la DDT suite au courrier reçu de la DDT du 20 janvier 2014 mettant fin aux missions d'assistance aux collectivités locales pour les services publics de l'eau et de l'assainissement.

SÉANCE DU 30 JUIN 2014

DELIBERATION D'AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES CONSENTIES AU COMPTABLE PUBLIC DE LA FERTE ALAIS SUR SA DEMANDE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, consent une autorisation permanente et générale de poursuites au Comptable public de la Ferté Alais afin de recouvrer le produit des recettes locales en l'absence de paiement spontané de débiteur.

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de prendre en compte le remboursement des frais de transport et de séjour des élus sur la base de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret d'application.

FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

(voir aussi la séance du 16 sept. 2014)

Il convient de réduire le déficit de fonctionnement de ces services, qui représente pour le restaurant scolaire environ 13 000€ par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le tarif de la pause méridienne (de 11h45 à 13h45) qui inclus le repas : 3.75 € par jour et la garderie du midi : 2.50€ par jour, soit 6.25€ par jour et par enfant. Pour les familles extérieures à Soisy le prix sera de 6.85€ par jour et par enfant.

FIXATIONS DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES (ETUDE SURVEILLÉE, GARDERIE ET ATELIERS D'ANIMATION) (voir aussi la séance du 16 sept. 2014)

REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le règlement intérieur a été étendu à tous les services périscolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte ce nouveau règlement intérieur.

CREATION DES POSTES D'ANIMATEURS POUR LES ATELIERS D'ANIMATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création de 3 emplois de non titulaires à temps non complet (à raison de 12 heures hebdomadaires).

BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur SCHMITT Bernard, rapporteur, informe que Mme GRANGE demande un réajustement comptable au niveau de la ligne budgétaire pour la récupération de la TVA sur les achats d'investissement sur le budget assainissement.

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Article	Désignation	Montant
2762	Opérations d'ordre – Récupération de TVA	18000
2156	Réserves d'assainissement	-18000
TOTAL		0

SOUTIEN POUR LA DEMANDE DE LEGION D'HONNEUR EN FAVEUR DE M. LUBCZANSKI

Monsieur le Maire souhaite que cette décoration soit remise à Soisy-sur-Ecole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, souhaite s'associer à cette demande et décide de la soutenir.

CONSTITUTION DU COMITE DES FÊTES

Président : Philippe Berthon

Vice-présidente : Mélanie Vandaele,

Conseillers Municipaux membres de la commission Comité des fêtes : Morgane Brierre, Muriel Changenet, Jordan Gibier et Frédéric Petitjean,

- L'Amicale des sapeurs-pompiers du Val d'Ecole
- Les Amis de Soisy
- L'USSE
- L'USSE – section foot
- L'USSE – section tennis
- « Vivre à Soisy »
- « Soisy Patrimoine »
- L'UNC, l'Union Nationale de Combattants
- La société de chasse de Soisy
- M.A.R.S.S.E.
- Un représentant élu des parents d'élèves (et un suppléant)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette constitution.

CARTES BANCAIRES – AUTORISATION DE NEGOCIER AVEC LES BANQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à consulter les organismes bancaires afin de connaître les services proposés, les conditions d'attribution et d'utilisation pour que la commune puisse bénéficier d'une carte bancaire de paiement

DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LES 2 ASSOCIATIONS DE SOINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les représentants dans les 2 associations de soins :

ASSOCIATION SOINS A DOMICILE et ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE situées à SOISY-SUR-ECOLE :

- Monsieur SCHMITT Bernard
- Monsieur BOULAT Henri

SÉANCE DU 16 SEPT 2014

DELIBERATION POUR LA SORTIE DE L'ACTIF

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de mettre à jour l'actif de la commune

36

NON MAINTIEN DU 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS

Par 11 voix pour, 3 voix contre, et 1 bulletin blanc, le conseil municipal décide de ne pas maintenir Monsieur BEGUEC Alain au poste de 2^{ème} adjoint au maire

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Par 14 voix pour et 1 bulletin blanc, Monsieur MARMIER Bernard est élu deuxième adjoint au maire.

De ce fait M. Marmier, deuxième adjoint au Maire, devient vice-président de la commission « Voirie, Assainissement, Bâtiments Publics, Sécurité, Services Techniques », dont il était déjà membre.

NOUVELLE DELIBERATION – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

En effet, les règles particulières de constitution de la commission d'appel d'offres sont explicitées dans le code des marchés publics à l'article 22. Ainsi, il est précisé, article 22 I 4° que « Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » et 22 II : « Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

Le Conseil Municipal, pour se conformer aux articles précités, et après en avoir délibéré élit les membres suivants :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : à l'unanimité :

Titulaires : M. SCHMITT Bernard
M. BELAIR Jean-Paul
Mme RENIER Hélène

Suppléants : M. ALARD Claude
Mme BOURCE Joelle
M. MARMIER Bernard

BUDGET COMMUNAL –

DECISION MODIFICATIVE n°2

Monsieur le Maire informe que la préfecture nous a envoyé une notification pour de nouveaux transferts de charge, en l'occurrence, la prise en charge par les communes de la moitié des dégrèvements

accordés à titre exceptionnel aux auto-entrepreneurs sur leur imposition de CFE 2013, ainsi qu'un réajustement du fond national de péréquation des ressources Intercommunales et communale (FPIC).

Le Conseil Municipal décide de procéder aux ajustements correspondants au niveau du budget communal

Monsieur le Maire rappelle également que les dotations accordées aux collectivités territoriales pour l'année 2015 seront en baisse, en particulier pour la Dotation Globale de Fonctionnement d'environ 30%.

FIXATION DES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ELEVES DES DEUX ECOLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le tarif de pause méridienne (de 11h45 à 13h45) qui inclut le repas et la garderie du midi, comme suit :

Prix par enfant	Total
Famille avec 1 enfant	6.25€
Famille avec 2 enfants	5.60€
Famille avec 3 enfants	5.30€
Famille avec 4 enfants et plus	5.00€

FIXATION DES TARIFS GARDERIE, ETUDE SURVEILLEE ET ATELIERS D'ANIMATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le tarif lié aux services périscolaires du matin et soir, comme suit :

Prix par enfant	Garderie du matin	Temps du soir (Garderie/Etude surveillée ou ateliers d'animations)
Famille de 1 enfant	2.10€	5.15€
Famille de 2 enfants	1.90€	4.60€
Famille de 3 enfants	1.80€	4.35€
Famille de 4 enfants et plus	1.70€	4.10€

SERVICES PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur.

CONVENTION AVEC L'ESAT DE CHEVANNES

Signature d'une convention avec l'ESAT de Chevannes, pour nous permettre en cas de besoin de recourir à une ou des personnes détachées de l'ESAT moyennant un montant journalier de 75€ HT par personne sur une base d'une journée de 7h00.

DELIBERATION POUR LE PROJET DE LA MINI CRECHE

Le conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention, d'étudier un projet pour la création d'une mini crèche, subordonné à l'obtention de subventions et à l'acceptation du projet pédagogique et financier.

QUESTIONS DIVERSES

Une assemblée générale extraordinaire de l'ASD, (Association de soins à Domicile du Canton de Milly-la-Forêt) a eu lieu vendredi 12 septembre 2014 à Soisy sur École. Elle avait pour objet de statuer sur l'achat de la maison rue de la Bourgogne afin d'y installer les salariés des associations d'aide et de soins à domicile.

Grâce à cette opération qui n'a rien coûté à la Municipalité, les 2 associations pourront rester définitivement sur la commune. Monsieur le Maire rappelle que 50 emplois vont pouvoir être maintenus sur Soisy.



Directeur de publication :
Philippe Berthon

Comité de rédaction :
P.Berthon, M.Brierre, M.Changenet, S.Chappot, J.Gibier, K.Laurent, B.Marmier, C.Painçon, C.Peduzzi, F.Petitjean, H.Rénier, B.Schmitt, M.Vandaele, avec l'aimable participation, d'H.Boulat, L.Lagarrigue, P. Hermann et F. Petitjean

Crédit Photo :
P.Berthon, M.Brierre, S.Chappot, J.Gibier, F.Petitjean, M.Vandaele, avec l'aimable participation de C. Labbé, notre correspondante au Républicain, Alinéa

Mise en page : Alinéa 01 60 89 51 90

Tirage : 900 exemplaires
© Reproduction interdite sauf autorisation

Le Verger des Challois



Jacqueline LEGRAND
Producteur

Chemin pavé de Milly-la-Forêt
BEAUVAIS - RD 948
91750 - CHAMPCUEIL

Tél. : 01 64 98 01 96
Fax : 01 64 98 50 82

*Le Verger à votre
service*

Sur le marché de
Corbeil-Essonnes
le mardi, vendredi et
dimanche

Sur le marché de
Milly-la-Forêt
le jeudi après midi
Au verger

Tous les jours sauf
mardi

L'hiver
de 10 h à 12h
et de 15h
à 18h30
l'été de 10h
à 12h00
et de 16h à 19h

Cueillette en libre-service

**de pommes
de fin août
à fin octobre**

Renseignez-vous
au magasin

Nous produisons
au Verger des Fruits
et Légumes issus de
la culture raisonnée.



Pour faire paraître
votre publicité
dans ce bulletin
prendre contact avec
la Mairie
de Soisy-sur-Ecole
01 64 98 00 01

37



TAXI de Soisy-sur-École

Bruno RAVAUD

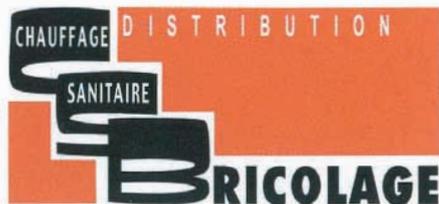
06 81 26 60 26

**Pour un meilleur
service
pensez à réserver**

Tous transports - Toutes destinations - Conventionné SS

482 611 183 RM 910 / Agrt SS : 91 2 55525 7

RAVAUDBRN@wanadoo.fr



Dépositaire :
A.C.V.
AIR-LIQUIDE
DEVILLE
INVICTA
MCZ
WAGNER
ELM LEBLANC
ARISTON
ZAEGEL-HELD

mail : csbtom@club-internet.fr site : www.chauffage-sanitaire-bricolage.com

Tél. : 01 64 98 98 88 - Fax : 01 64 98 78 18
Z. I. Le Chenêt - 91490 MILLY-LA-FORÊT

ALPHABAIE MIROITERIE

- VERANDA MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC
- MIROITERIE VITRERIE REMPLACEMENT DE CASSE
- AGENCEMENT DE MAGASINS VOLETS ROLANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES STORES DÉCORATIF

JEAN-PIERRE CHEVIN

ALPHABAIE chemin de la Genièvre 91840 Soisy s/ Ecole. Tél : 01 64 98 41 51 Fax : 01 64 98 09 61 alphabaie@wanadoo.fr
EURL au capital de 7625 € APE 4541H Siret 442 999 660 00016

Julia R

Artisan créateur

Coiffeur-Visagiste
46, Grande Rue,
91840 Soisy sur Ecole
06 35 96 19 55

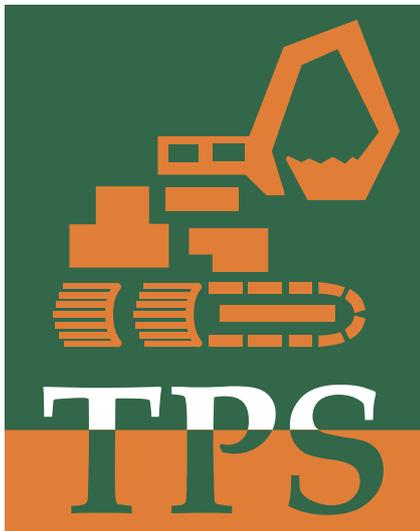


BARTHEL

ETUDE - CONSEIL
RÉALISATION - ENTRETIEN

Entreprise **TOUT VOTRE JARDIN**

37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole
Tél. 01 64 98 40 82
Portable : 06 60 27 84 54



Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

35, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 03 83

e-mail : tpsoisy@wanadoo.fr



74, Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Z.I., Le Chênet
91490 MILLY-LA-FORÊT

Essonne Service 90

CHAUFFAGE

PLOMBERIE

DÉPANNAGE GAZ-MAZOUT

ÉLECTRICITÉ

S.A.V. - ELM L-ACV- ZH

Tél. 01 64 98 82 05

Tél. 01 64 98 98 88

Fax 01 64 98 78 18

E-mail : csbtom@club-internet.f

Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole



Boules
d'escalier
Mangeoires
pour les
oiseaux
Bijoux irisés
chaînes argent
Et nombreuses
créations dans
nos collections

Visite libre

Le Moulin des Noues - BP2
91840 Soisy-sur-Ecole
Tél. 01 64 98 00 03

Nouveau site
internet :

www.verrerie-soisy.fr



Les Mousquetaires

Lundi

14 h 30 - 19 h 30

OUVERTURE
SANS INTERRUPTION

Mardi au samedi

8 h 30 - 19 h 30

Dimanche

9 h - 12 h 30

ONCY-SUR-ÉCOLE
MILLY-LA-FORÊT

TOUS UNIS CONTRE
LA VIE CHÈRE

NOUVEAUX SERVICES



Grande Rue - Direction Malesherbes

Tél. 01 64 98 73 32
ouvert le dimanche matin

